

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

Direction des Etudes

Division de la Documentation

LE ROYAUME DE NORVEGE

Situation économique et politique régionale

Luxembourg, mai 1972
Thv/pr

LE ROYAUME DE NORVEGE

Situation économique et politique régionale

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>Liste des tableaux</u>	III
<u>Liste des cartes</u>	IV
<u>Principales données de base (pages jaunes)</u>	i
<u>Description physique</u>	1
<u>Grands traits de l'économie</u>	4
<u>Principaux secteurs de l'économie</u>	8
I. Agriculture, sylviculture, industrie du bois et pêche	8
Agriculture et politique agricole	8
Sylviculture et produits du bois	10
Pêche	13
II. Energie	16
Electricité d'origine hydraulique	16
Autres sources d'énergie	18
III. Industries électrométallurgiques et chimiques	20
Aluminium	20
Autres métaux non ferreux	21
Sidérurgie	21
Produits chimiques	22
Ressources en minerais métalliques	22
IV. Transports maritimes et constructions navales	24
Transports maritimes	24
Constructions navales	25
V. Communications	27
Transports intérieurs	27
Télécommunications	29
VI. La politique industrielle	31
VII. Tourisme	34

II

<u>Le crédit et le système bancaire</u>	36
La politique de crédit	36
Banques de l'Etat	37
Banques et Fonds contrôlés par l'Etat	38
Fonds de Développement Régional	39
Banques d'affaires	41
Caisses d'épargne	42
Banques d'affaires et caisses d'épargne	43
Autres établissements de crédit	44
Association de crédit	45
Marché des capitaux	46
<u>Le développement régional</u>	47
Problèmes démographiques	47
Développement de la politique régionale	49
Evolution de la politique régionale à travers celle des instruments financiers	50
Développement régional et structures administratives	52
Moyens mis à la disposition des communes	53
Critères d'application des moyens de développement	54
Situation actuelle	55
L'avenir : la planification nationale et régionale :	56
La politique du peuplement	58
Structure administrative décentralisée	58
Le plan à élaborer	59

Liste des tableaux

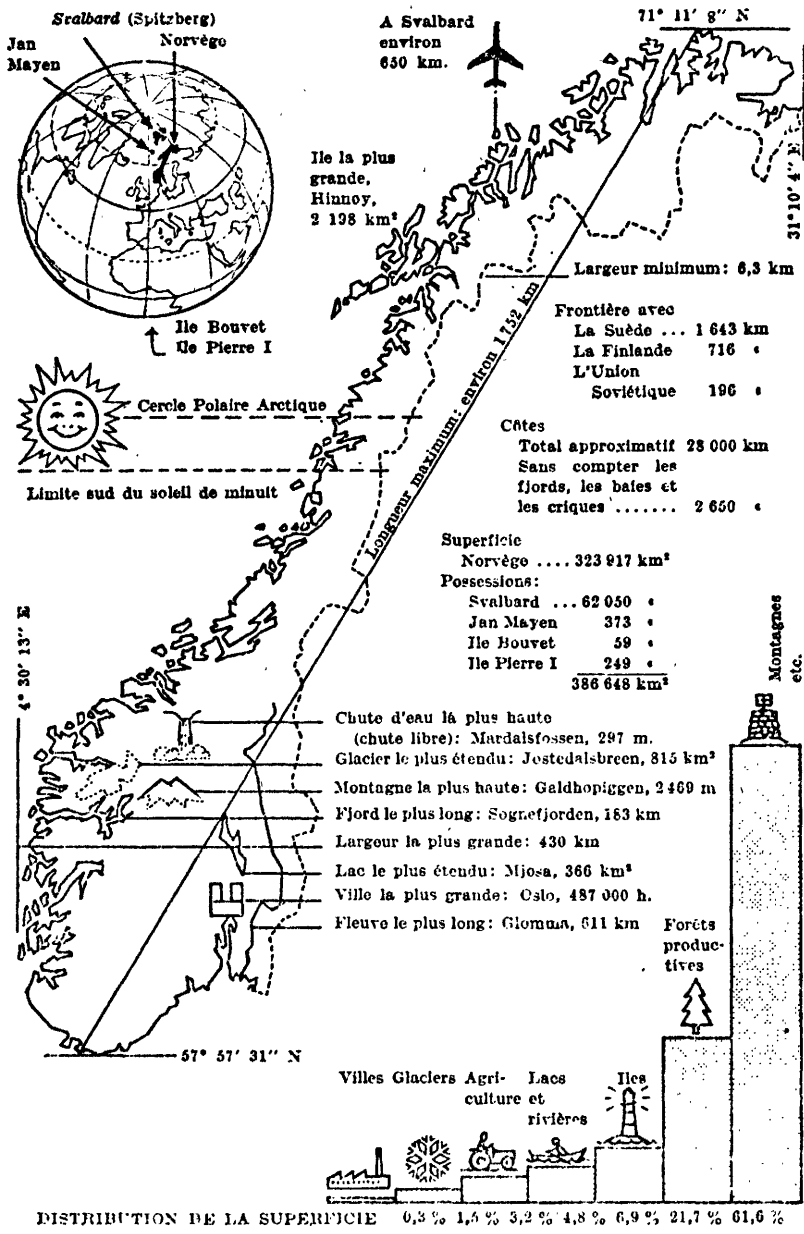
Superficie et population de la Norvège par comté 1960-1980	0
Ventilation du PIB par branche d'activité	3 bis
Balance des paiements	4 bis
Importations et exportations par grandes catégories de produits	5 bis
Répartition des recettes et des dépenses de l'Etat en 1971	6 bis
Elevage	9 bis
Production d'électricité selon la nature de l'entreprise 1960-1967	16 bis
Industrie de l'aluminium	19 bis
Subventions aux transports, ventilation par comté	28 bis
Structure de l'industrie (1969)	30 bis
Industries extractives et manufacturières 1965 et 1969	30 bis
Crédits à l'industrie et aux ménages	35 bis
Banques et Fonds contrôlés par le secteur public	37 bis
Ressources disponibles pour les opérations du Fonds de Développement Régional en 1971	38 bis
Fonds de Développement Régional ; prêts et garanties au 31/12/1970 ventilés par comté et secteur	39 bis
Liste des principales banques norvégiennes	40 bis
Evolution du nombre des banques d'affaires et des filiales, 1960-1970	42
Soldes des migrations interrégionales et avec l'étranger pour la période 1957-1968	47 a
Variation de la population entre 1950 et 1970	47 c
Accroissement de la population dans les principales zones urbaines	47 c
Tableau des moyens directs de la politique régionale	54 bis
Revenu moyen par contribuable et par comté, 1961-1969	55 c

IV

Liste des cartes

Carte administrative de la Norvège	1 bis
Industrie de l'aluminium	19 bis
Répartition du revenu et de l'emploi par région Variation de l'emploi par secteur et par comté, 1961-1970 (taux annuel) et niveau relatif par comté	46 bis
Migrations interrégionales 1957-1968	47 bis
Norvège méridionale : évolution démographique des communes du 1/1/1966 au 1/1/1970	55 a
Norvège septentrionale : évolution démographique des communes du 1/1/1966 au 1/1/1970	55 b

NORVEGE



N O R V E G EPrincipales données de base

Monarchie constitutionnelle depuis sa séparation d'avec le Danemark en 1874. Un Parlement de deux Chambres exerce le pouvoir législatif -
Capitale : Oslo, 487 000 habitants.

I. Surface totale : 324 000 km ²	Superficie cultivée : 10 000 km (3 %)
Longueur des côtes : 28 000 km	Forêts exploitables : 70 000 km (22 %)
II. <u>Population</u> : 3 890 000 (fin 1970)	Taux d'accroissement net : 0,8 %
Densité : 12,6 hab. au km ²	Population active occupée (1970) :
(minimum : 1,6 hab/km ² dans la Finnmark)	1 497 000
(maximum : 2417 hab/km ² dans la comté de Bergen)	
III. <u>Unité monétaire</u> : Couronne norvégienne de 100 Øres, :1 \$ = 6,645 KRN (7,143 jusqu'au 18/12/1971)	
	<u>1963</u> <u>1965</u> <u>1970</u>
Masse monétaire (Mrd de KRN)	
(y compris dépôts à vue auprès des banques)	8,75 9,89 15,95
Variations des réserves de change (M de \$)	- 50 156 94 (DTS : 26)
Formation brute de capital fixe (M KRN) à prix constant (1961)	16033 17662 21327
IV. <u>Comptes économiques</u>	
PIB (Mrd de KRN) : 90 - PNB par tête (US \$: 2940)	
Taux moyen annuel de croissance à prix constant (1965-1970)	4,6 %
Formation brute de capital fixe (% du PIB)	34

Depuis 1949, le gouvernement établit des plans triennaux d'orientation économique

V. Echanges extérieurs (M de \$)

	<u>1950</u>	<u>1955</u>	<u>1960</u>	<u>1965</u>	<u>1970</u>
Exportations des marchandises fob	398	634	845	1324	2166
Importations de marchandises caf	572	902	1260	1265	3338
Balance des opérations courantes	34	-114	-106	-101	-144
Recettes nettes de frets	166	309	445	650	1037
Autres transactions courantes	144	18	29	26	103

VI. Taux de couverture (exportation/importation %)

	<u>1967</u>	<u>1971</u>
Alimentation (poisson exclu)	110,3	120,4
Alimentation (total)	171,4	200,6
Matières premières (combustibles, lubrifiants)	59,6	62,2
Produits chimiques	67,0	59,3
Produits manufacturés	126,3	129,8
Machines (°)	27,5	32,1
Autres	87,9	64,4
Total	64,6	68,4

(°) matériel de transport inclus

VII. Prix

	<u>1955</u>	<u>1960</u>	<u>1965</u>	<u>1970</u>
Indice des prix à la consommation (1968 = 100)	64,1	73,4	89,6	114

VIII. Tendance du PNB (au prix du marché)

	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u> ⁽¹⁾
<u>Total (M KRN)</u>					
à prix courant	66.902	71.932	77.837	89.647	100.482
à prix constant (1961)	52.196	54.274	56.668	58.603	61.423
augmentation réelle (%)	5,6	4,0	4,4	3,4	4,8
<u>Par tête (KRN)</u>					
à prix courant	17.594	18.754	20.131	23.056	25.620
à prix constant (1961)	13.727	14.150	14.656	15.072	15.661
augmentation réelle (%)	4,7	3,1	3,6	2,8	3,9

(1) Provisoire.

Source : QER - Norway 1972.

IX. Origine et utilisation des ressources 1961-1970MKr aux prix de 1961

	1961		1965		1970	
	MKr	% PIB	MKr	% PIB	MKr	% PIB
Consommation privée	21 260	54	24 551	52	30 579	52
Consommation publique	4 370	11	5 520	12	7 046	12
<i>militaire</i>	1 141	3	1 511	3	1 786	3
<i>civile</i>	3 229	8	4 010	9	5 273	9
Formation brute de capital fixe	14 203	36	17 662	37	21 327	36
Variations de stocks	552	1	707 ^x	1	1 999 ^{xx}	3
Dépenses intérieures	40 385		48 440		60 951	
Exportations de biens et services	14 465		19 981		27 982	
Importations de biens et services	15 605		21 096		30 395	
PIB aux prix du marché	39 245		58 538		58 538	

^x Moyenne 1962-1965 : 230 MKr ; 1961-1965 : 294 MKr

^{xx} Moyenne 1967-1970 : 728 MKr ; 1966-1970 : 612 MKr

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE (M NKRN)

	1965	1966	1967	1968	1969	1970 *
Entreprises privées	13.887	21.490	24.218	24.144	24.402	30.166
Entreprises publiques	2.716	2.827	3.001	3.266	3.684	4.068
Etat	2.855	3.143	3.647	3.855	4.472	4.788
Total	19.458	21.490	24.218	24.144	24.402	30.166

* Données provisoires

SOURCE : Nat.Statistik 1971

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

Variation % par rapport à l'année précédente
Prix de 1961

1965	1966	1967	1968	1969	1970
6,2	6,2	11,6	- 8,6	- 1,5	9,5

SOURCE : OCDE Norvège 1969, 1971.

Superficie et population de la Norvège par comté
1960 - 1970

Comté	Superficie (km ²)		Population		Densité (hbs/km ²)	
	Total	Eau déduite	1960	1970	1960	1970
Østfold	4 179,7	3 913,5	202 641	218 505	52,2	55,8
Akershus	4 908,6	4 635,4	233 747	312 235	50,9	67,4
Oslo	453,3	429,5	475 562	487 363	1 103,4	1 131,6
Hedmark	27 344,0	26 139,5	176 718	178 557	6,8	6,8
Oppland	25 312,7	24 125,2	166 109	171 855	6,9	7,1
Buskerud	14 933,2	13 927,9	182 518	196 315	13,1	14,1
Vestfold	2 215,8	2 136,8	160 219	173 401	74,9	81,1
Telemark	15 315,3	14 186,4	149 797	156 917	10,6	11,1
Aust-Agder	9 211,6	8 609,5	77 045	80 178	9,0	9,3
Vest-Agder	7 280,3	6 816,5	108 876	123 948	16,0	18,1
Rogaland	9 140,6	8 477,1	238 641	266 271	28,0	31,4
Hordaland	15 584,1	14 911,2	225 317	255 225	15,1	17,1
Bergen	49,6	47,3	115 689	115 738	2 395,2	2 416,9
Sogn og Fjordane	18 566,0	17 829,4	99 844	101 061	5,6	5,7
Møre og Romsdal	15 975,8	14 680,1	213 027	223 378	14,5	15,2
Sør-Trøndelag ..	18 918,8	18 110,8	212 125	232 147	11,7	12,8
Nord-Trøndelag ..	22 463,3	21 056,1	116 635	118 150	5,5	5,6
Nordland	38 327,0	36 288,2	237 193	243 179	6,5	6,7
Troms	25 953,9	25 121,2	127 549	136 563	5,0	5,4
Finnmark	48 648,9	46 543,6	71 982	76 379	1,5	1,6
I alt Total ...	323 882,5	307 988,2	3 591 234	3 866 468	11,6	12,6

Source : Statistisk Årbok 1971

DESCRIPTION PHYSIQUE

Le rappel de certains traits caractéristiques de la géographie de la Norvège permettra d'en mieux comprendre les problèmes économiques et sociaux, en particulier ceux qui résultent des déséquilibres régionaux, et les solutions choisies pour y faire face.

D'une superficie de 323.917 km², la Norvège s'étire sur près de 1.800 km du Nord au Sud en s'effilant d'une largeur maximale de 430 km à la hauteur de Bergen à une largeur minimale de 6,5 km dans le Nord. Un tiers du pays est situé au-delà du cercle polaire.

Formée par la partie ouest du socle scandinave, la Norvège est un des pays les plus montagneux du monde. Sa structure rocheuse lui donne des côtes extrêmement déchiquetées, coupées de fjords profonds, d'une longueur développée de 28.000 km (sans compter les baies et les fjords).

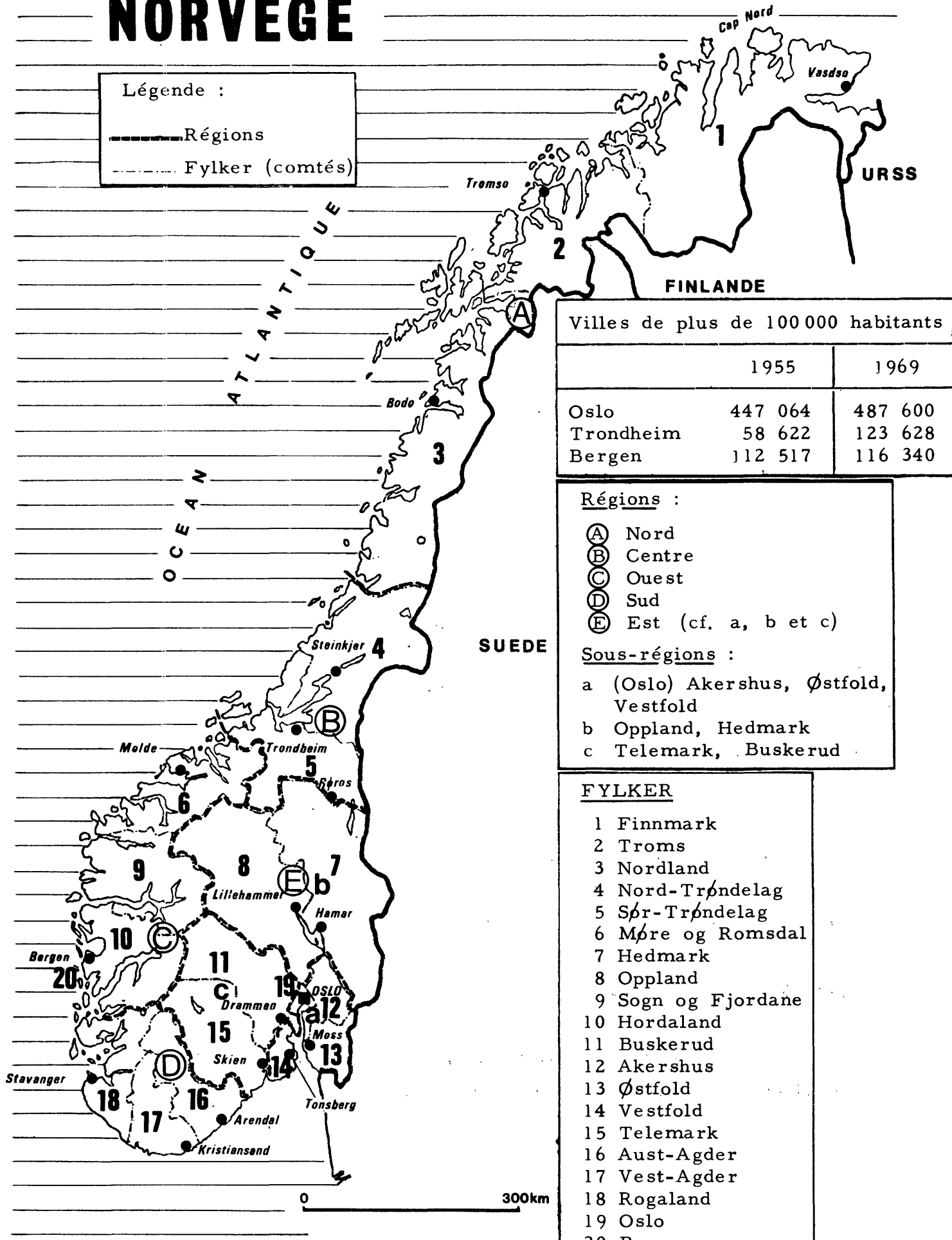
Les massifs rocheux, qui sauf dans le Sud montent rapidement au-delà de 500 m, font obstacle au peuplement, de sorte que 75 % des habitants vivent à moins de 15 km des côtes. On compte 50.000 îles ; 20.000 d'entre elles sont habitées et groupent 40 % de la population totale du pays. La plus grande (Hinnöy) atteint 2.200 km² de superficie.

À 650 km du Cap Nord, la Norvège possède le Svalbard (Spitzberg) qui couvre une partie de ses besoins en charbon.

NORVEGE

Légende :

- Régions
- Fylker (comtés)



Villes de plus de 100 000 habitants

	1955	1969
Oslo	447 064	487 600
Trondheim	58 622	123 628
Bergen	112 517	116 340

- Régions :
- (A) Nord
 - (B) Centre
 - (C) Ouest
 - (D) Sud
 - (E) Est (cf. a, b et c)
- Sous-régions :
- a (Oslo) Akershus, Østfold, Vestfold
 - b Oppland, Hedmark
 - c Telemark, Buskerud

- FYLKER
- 1 Finnmark
 - 2 Troms
 - 3 Nordland
 - 4 Nord-Trøndelag
 - 5 Sør-Trøndelag
 - 6 Møre og Romsdal
 - 7 Hedmark
 - 8 Oppland
 - 9 Sogn og Fjordane
 - 10 Hordaland
 - 11 Buskerud
 - 12 Akershus
 - 13 Østfold
 - 14 Vestfold
 - 15 Telemark
 - 16 Aust-Agder
 - 17 Vest-Agder
 - 18 Rogaland
 - 19 Oslo
 - 20 Bergen

La carte du peuplement coïncide sensiblement avec celle des terres arables, très rares : elles constituent seulement 3 % de la superficie totale du territoire dont les forêts exploitables recouvrent, d'autre part, 22 %. La Norvège est surtout faite de rochers et de terres incultes (61,5 %), d'eau (4 %) et de glaciers (1,5 %).

Le climat est rude. Cependant, la côte ouest est réchauffée par le Gulf Stream, et les isothermes de janvier lui sont sensiblement parallèles. Sur la façade atlantique, la moyenne annuelle des températures varie entre (1969) 7,4° C à Bergen, ville directement soumise à l'influence du Gulf Stream, et -0,6° C à Røros, à l'intérieur, avec des écarts saisonniers de 3° C (moyenne de janvier) et de 15° C (moyenne de juillet) à Bergen, contre respectivement -11,2° C en janvier et 12,4° C en juillet, à Røros.

INSTITUTIONS POLITIQUES

Aux termes de la constitution de 1814, la Norvège est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif est exercé par "le roi en son conseil" et le pouvoir législatif par un Parlement (Storting) de 150 membres, élu tous les quatre ans et divisé en une Chambre haute (Lagting, 38 députés) et une Chambre basse (Odelsting, 112 députés).

Le parti socialiste, dont le rôle durant l'après-guerre avait été très important, a été écarté du gouvernement en 1965 par une coalition de quatre partis de l'opposition qui fut réélue en 1969. En 1971, à la suite de la démission du Premier Ministre, et tous les efforts pour constituer un gouvernement de coalition ayant échoués, M. Trygve Bratteli fut chargé par le roi de former un gouvernement socialiste.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES

(cf. tableau et carte p. 1 bis)

On distingue en Norvège :

- Deux sortes de divisions administratives

1) les communes, au nombre de 451, dont 47 communes urbaines et 404 communes rurales ;

2) les fylker ("comtés" ou "départements"), au nombre de 20.

- Cinq divisions régionales de caractère pratique

A) Norvège septentrionale ;

B) Norvège moyenne ;

C) Norvège occidentale ;

D) Norvège méridionale ;

E) Norvège orientale, elle-même subdivisée en trois sous-régions (a, b, c du tableau).

Ventilation du PIB par branches d'activités

MKr aux prix de 1961

	1961		1965		1970	
		%		%		%
Agriculture	1 932	5,1	1 778	3,8	1 836	3,2
Sylviculture, chasse etc.	967	2,5	983	2,1	882	1,5
Pêche	769	1,9	933	2,0	872	1,5
Secteur primaire	3 668	9,5	3 694	7,9	3 590	6,2
Industries extractives	332	0,8	446	0,9	666	1,1
Industries manufacturières	9 525	24,7	12 030	25,9	15 034	26,2
Energie/eau	1 063	2,8	1 422	3,0	1 768	3,2
Construction	2 755	7,1	3 165	3,7	3 886	6,7
Secteur secondaire	13 657	35,4	17 063	33,5	21 354	37,2
Transports maritimes	4 327	11,2	5 968	11,3	7 538	13,3
Autres transports et communications	2 365	6,1	2 844	6,1	3 892	6,7
Commerce (gros et détail)	7 010	18,1	7 984	17,2	9 702	16,9
Banques, assurances, affaires immobilières	834	2,1	903	2,1	1 142	2,-
Logements et bâtiments industriels et commerciaux	1 957	5,1	2 212	4,8	3 015	5,2
Administration publique et défense	1 375	3,6	1 508	3,2	1 859	3,2
Service sanitaire et enseignement	2 601	6,9	3 297	7,0	4 460	7,9
Services divers	749	1,9	745	1,6	806	1,4
Services	21 218	55,-	25 461	53,3	32 414	56,6
PIB au coût des facteurs	38 543	99,9	46 228	94,7	57 358	100,0

GRANDS TRAITTS DE L'ECONOMIE

L'évolution de la structure économique de la Norvège a été, depuis 1958, parallèle à celle des pays de la CEE. La part des activités primaires (agriculture, sylviculture et pêche) y a diminué régulièrement au bénéfice de celle des secteurs secondaire et surtout tertiaire.

Le PNB par tête est un des plus élevés d'Europe; avec 2.940 dollars, il classe la Norvège au troisième rang de l'Europe des Dix, après le Danemark (3.163 \$) et l'Allemagne (3.028 \$), avant le Luxembourg (2.930 \$) et la France (2.906 \$). La croissance du PNB a suivi une évolution parallèle à celle des autres pays industrialisés, au rythme de 5,5 % en moyenne pour la période 1960 - 1965 et de 4,6 % entre 1965 et 1970 ⁽¹⁾. Cependant, ce taux de croissance a marqué un fléchissement en 1970 (3,5 %) par suite d'une augmentation de plus de 13 % des prix de détail, consécutive à une augmentation de salaires de 9 %. Il devrait avoir remonté en 1971 pour dépasser 5 %.

Jusqu'en 1968, le taux de croissance de l'emploi a été en Norvège l'un des plus faibles des pays industrialisés (+ 0,1 % de 1950 à 1959 et + 0,6 % de 1960 à fin 1968) mais, par la suite, l'augmentation devient plus importante et atteint 2,8 % de l'automne 1968 à l'automne 1970. Cette faiblesse est due à un faible taux de croissance de la population active, ainsi qu'au bas niveau d'activité féminine : en 1960, les femmes ne constituaient encore que 17,8 % des salariés, contre 25 % au Danemark et 33 % en Allemagne ⁽²⁾. Cette cause peut trouver elle-même son explication dans le

(1) Voici à titre de comparaison les valeurs correspondantes pour quelques pays :

	<u>Danemark</u>	<u>Pays-Bas</u>	<u>Allemagne</u>	<u>France</u>	<u>Italie</u>
1960-1965	5,2 %	5,0 %	5,0 %	5,8 %	5,2 %
1965-1970	4,4 %	5,2 %	4,6 %	5,8 %	6,0 %

(2) On note cependant une tendance croissante à faire appel à la main-d'oeuvre féminine, car il y a pénurie de main-d'oeuvre masculine; de 1968 à 1970, l'emploi féminin a augmenté de 6,3 % et l'emploi masculin de 1,5 % (voir p.ex. p.26).

Balance des paiements

(millions de \$)

	1950	1955	1960	1965	1970
Exportations de marchandises fob	398	634	845	1 324	2 166
Importations de marchandises caf	572	902	1 260	1 265	3 338
<u>Balance commerciale</u> (navires exclus)	- 174	- 268	- 415	- 541	- 1 172
Importations nettes de navires	- 102	- 173	- 165	- 236	- 112
<u>Balance commerciale</u> (navires inclus)	- 276	- 441	- 580	- 777	- 1 284
Recettes nettes de frets	166	309	445	650	1 037
Autres transactions courantes	144	18	29	26	103
<u>Balance des opérations courantes</u>	34	- 114	- 106	- 101	- 144
Amortissement de la dette	27	22	42	40	124
Déficit avant emprunts (autres exportations de capitaux)	∟+ 87	- 136	- 148	150	268 (16)
<u>Entrées de capitaux</u>	17	183	193	343	378
dont					
- Emprunts du secteur public	1	76	52	118	104
- Emprunts des transports maritimes	20	76	10	100	24
- Autres emprunts du secteur privé recensés	21	11	118	96	91
- Mouvements de capitaux à court terme et erreurs et omissions	24	19	13	29	159
Variation des réserves de change	25	47	45	156	94
DTS					26

faible degré d'urbanisation du pays - environ 43 % de la population vit dans des agglomérations de moins de 200 habitants - et l'absence de grands ensembles industriels.

Depuis la guerre, le gouvernement norvégien n'a cessé de favoriser l'investissement. La fiscalité élevée permet une épargne publique importante. Elle est redistribuée sous forme de prêts aux secteurs de l'économie par le canal des banques d'Etat et du Fonds de Développement. Les ressources d'origine nationale seraient cependant insuffisantes pour garantir le haut niveau d'investissement visé. Les autorités encouragent donc les importations de capitaux. Le secteur privé fait largement appel à cette source de financement comme le montrent les tableaux ci-contre. Le principal emprunteur est la marine marchande, qui s'endette largement auprès des chantiers navals étrangers. Mais en contrepartie, la presque totalité de son activité est consacrée au trafic étranger; souvent même, les navires sont déjà loués pour plusieurs années pour compte étranger dès leur sortie de chantier.

Malgré un déficit chronique de la balance des paiements, la position extérieure des finances norvégiennes est assez bonne - mais tend à se détériorer. Les réserves de change augmentent régulièrement, il est vrai; mais la dette extérieure représentait en 1969 la valeur de quatre mois d'exportations. Cependant elle est imputable pour 75 % aux emprunts du secteur des transports maritimes.

L'influence de ceux-ci sur la balance des paiements courants est considérable. Grâce aux recettes nettes de fret, ils couvrent régulièrement une part importante, parfois même la totalité, du déficit des autres secteurs. Une augmentation marquée des importations de navires a, ces dernières années, quelque peu modifié la situation.

Elles se ralentissent maintenant nettement, cependant si les recettes de fret devaient encore diminuer, la balance des paiements norvégienne pourrait être en difficulté. Les armateurs sont pessimistes en raison

IMPORTATIONS PAR GRANDES CATEGORIES DE PRODUITS (*)

M K R N

	ANIMAUX VIVANTS, ALIMENTS, BOISSONS ET TABACS	MATIERES PREMIERES	COMBUSTIBLES, LUBRIFIANTS, etc.	PRODUITS CHIMIQUES	PRODUITS TOTAL	PRODUITS MANUFACTURES		MACHINES (1)	AUTRES		TOTAL
						FER ACIER	Dont : TEXTILES etc.		TOTAL	Dont : VETEMENTS, etc.	
1967	1.634	1.762	1.410	1.476	3.546	957	854	4.473	1.601	665	15.903
1968	1.635	2.025	1.520	1.697	3.468	908	814	4.448	1.801	744	16.593
1969	1.595	2.103	1.539	1.940	4.318	1.221	963	5.509	2.320	942	19.324
1970	1.952	2.871	2.033	2.190	5.307	1.659	1.053	6.396	2.715	1.089	23.464
1971	1.929	2.815	2.164	2.371	5.356	1.466	1.137	7.065	3.244	1.246	24.944

EXPORTATIONS PAR GRANDES CATEGORIES DE PRODUITS (*)

M K R N

	ANIMAUX VIVANTS, ALIMENTS, BOISSONS ET TABACS	MATIERES PREMIERES, COMBUSTIBLES, CORPS GRAS	PRODUITS CHIMIQUES	PRODUITS TOTAL	PRODUITS MANUFACTURES			MACHINES (1)	AUTRES	TOTAL
					PAPIER, etc.	Dont : FER ACIER	METALUX NON FERREUX			
1967	1.803	1.893	990	4.477	975	868	1.986	1.231	497	10.890
1968	1.691	2.015	1.098	5.259	1.078	973	2.503	1.271	541	11.875
1969	1.772	2.152	1.227	6.226	1.227	1.101	3.064	1.478	567	13.422
1970	2.038	2.469	1.350	6.940	1.342	1.280	3.319	1.893	701	15.371
1971	2.322	2.384	1.387	6.972	1.306	1.397	3.159	2.272	803	16.140

(*) Navires exclus

(1) Y compris matériel de transport, sauf navires

Source : Norges Bank - Economic Bulletin - 1972/1

du ralentissement de l'activité des pays industrialisés qui se répercute inévitablement sur les transports maritimes.

Les importations de marchandises (navires exclus) ont progressé de 10 % l'an durant la décennie 1960-70. Elles se gonflent très sensiblement depuis 1970 par suite de l'augmentation de la consommation privée (§ 100 M/an pour la période 1970-72) et de la formation de stocks (§ 75 M/an).

Au contraire, les exportations (navires exclus), qui avaient augmenté au rythme de 9,9 % l'an en valeur au cours de la décennie 1960-70, ont ralenti leur progression dans la deuxième moitié de 1970 sous l'influence conjuguée d'un fléchissement de la demande de l'étranger et du freinage de la production consécutif à une diminution des fournitures d'énergie électrique provoquée par la sécheresse.

L'économie norvégienne dépend très étroitement du commerce extérieur et la détérioration de la balance commerciale (navires exclus), très sensible en 1970 et qui s'est poursuivie en 1971, n'est pas sans inquiéter le gouvernement, cependant qu'à l'intérieur, avec les augmentations importantes des salaires, la consommation continue à croître bien plus rapidement que la production. Cette tendance inflationniste n'est pas faite pour rassurer le gouvernement.

Après la dernière guerre, les autorités norvégiennes ont largement recouru, pour contrôler l'offre et la demande, à une politique de la monnaie et du crédit, caractérisée par la volonté d'éviter l'utilisation du taux d'escompte, et de faire appel de préférence au contrôle des mouvements de capitaux avec l'étranger, à des accords de crédit avec les banques et à une législation permettant aux autorités de contrôler largement la liquidité de celles-ci⁽¹⁾.

 (1) Le taux d'escompte est resté fixé à 3,5 % depuis 1955 jusqu'au 27.9.1969, date à laquelle il a été porté à 4,5 %.

Le taux des réserves obligatoires des banques a été porté par paliers de 9 % (1.6.1969) à 16 % (15.10.1969); puis les banques ont été tenues de constituer encore des réserves supplémentaires à l'automne de 1970.

Répartition des recettes et des dépenses de l'Etat en 1971⁽¹⁾

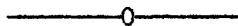
<u>Recettes</u>	<u>M KRN</u>	<u>%</u>
Impôts directs (2)	22.591	56,2
Impôts et taxes indirects	16.301	40,5
Autres recettes	1.310	3,3
Total	40.202	100,0
<u>Dépenses</u>	<u>M KRN</u>	<u>%</u>
Dépenses courantes	13.832	34,4
Constructions nouvelles	3.610	9,0
Transferts	20.015	49,8
Epargne nette	2.745	68,0
Total	40.202	100,0

(1) Provisoire.

(2) Y compris recettes de la Sécurité Sociale.

La politique budgétaire avait été marquée, en 1970, par une réforme de la fiscalité axée sur une augmentation des impôts directs et la mise en vigueur de la TVA. Cette réforme, venue en un temps inopportun, alors que la signature d'un accord-cadre augmentait les salaires de 9 %⁽¹⁾, a eu un effet inflationniste. D'une part, l'introduction de la TVA augmentait la liquidité des entreprises en allongeant les délais de paiement des impôts directs, de l'autre, l'accentuation de la fiscalité indirecte s'est répercutée par une hausse de 5,8 % du niveau des prix à la consommation portant en quelques mois l'augmentation totale à 10,6 %.

De 1965 à 1970 les dépenses à la charge du budget ont augmenté chaque année à un taux plus élevé de 2 % que la croissance du PNB. En 1971, l'écart a atteint 3 %. Les propositions budgétaires pour 1972 affirment une volonté d'économie. Cependant, si les recettes doivent dépasser de 16 % celles de 1971, les dépenses sur biens et services augmenteront de plus de 14 %. Les charges sociales, très lourdes, auront doublé de 1970 à 1972.



On trouvera ci-après une brève description des principales branches de l'activité norvégienne et de la politique suivie à leur égard, soit que, comme l'agriculture ou la pêche, elles tiennent une place importante dans les problèmes de développement régional, soit que, comme les transports maritimes ou l'électricité, elles aient une importance prépondérante dans l'activité économique.

(1) Une nouvelle convention signée le 9 avril 1972 augmente de nouveau les salaires de 4,5 % au cours de l'année à compter de la signature et de 1 % l'année suivante.

PRINCIPAUX SECTEURS DE L'ECONOMIE

I. AGRICULTURE, SYLVICULTURE, INDUSTRIE DU BOIS ET PECHE

Agriculture

La part de l'agriculture dans le PIB n'est que de 3,7 % et le taux d'auto-provisionnement de la Norvège en produits agricoles de 40 % seulement.⁽¹⁾ L'Etat s'efforce d'améliorer cette situation due en partie à de mauvaises conditions naturelles, mais surtout à une structure archaïque. La structure du secteur, en effet, est caractérisée par une prédominance massive des petites exploitations : en 1969, 67 % des exploitations étaient inférieures à 5 ha et 25 % seulement comptaient plus de 20 ha. Il y a à cela deux raisons majeures : d'une part, le paysan norvégien est généralement propriétaire de son exploitation, le fermage est peu répandu ; d'autre part, les petites exploitations ne retiennent souvent qu'une part de l'activité de leur propriétaire, l'autre étant consacrée à l'élevage des animaux à fourrure, à la pêche ou encore à des travaux forestiers, le plus souvent salariés. C'est ainsi que, pour les exploitations d'au moins 5 ha, on recensait 33.500 journées de travail à la ferme, en face de 14.550 journées de travail à l'extérieur (dont 1.345 seulement pour les femmes).

Neuf dixièmes des exploitations sont situées à l'écart des marchés et de l'offre de travail dans les secteurs secondaire et tertiaire.

(1) La production norvégienne couvre les besoins intérieurs pour la viande, le poisson, les pommes de terre et les produits laitiers. La Norvège importe la quasi totalité de ses besoins en céréales panifiables.

En 1970, l'agriculture occupait 13,9 % de la population active (France : 14 %), Danemark : un peu moins de 12 %), contre 19,3 % en 1960. La réduction totale de l'emploi agricole a été de 40 % au cours des vingt dernières années. La productivité augmente : exprimée en production/homme.an, elle était, en 1968, 1,8 fois plus élevée qu'en 1952. Pourtant, la valeur ajoutée de l'agriculture a baissé au rythme de 2,4 % par an, environ, depuis 1963, en raison de l'importation accrue d'aliments fourragers. L'agriculteur norvégien abandonne en effet les cultures fourragères au profit d'autres, moins pénibles, et de l'élevage qui assure les trois quarts de ses revenus dont la production de lait forme, à elle seule, près de 37 %. Il y est d'ailleurs encouragé par des subventions du gouvernement sur les achats d'aliments concentrés, ou le prix du lait et des céréales, notamment. Le gouvernement octroie également des primes de défrichage ; le montant global en a passé progressivement de 191 MKRN en 1965 à 280 MKRN en 1969.

Politique agricole

Dès 1969, un groupe d'étude commis par le gouvernement avait préconisé le rassemblement des exploitations trop petites, en domaines plus viables, ce qui devait entraîner la disparition de la moitié des exploitations. Il proposait donc de remplacer les subventions existantes - qui avaient plutôt contribué jusque-là au maintien des petites unités - par des subventions à la formation professionnelle, à la conversion ou au départ.

De 1959 à 1964, 3.600 exploitations ont effectivement disparu en moyenne chaque année, mais des considérations étrangères à l'économie, telles que le maintien du peuplement des régions périphériques et la politique de péréquation des revenus, gênent l'application conséquente des principes.

Le plan 1970-73 met l'accent sur l'augmentation de la productivité, afin qu'en dépit du manque de terres arables, l'agriculture

ElevageConsommation d'aliments concentrés pour le bétail (1.000 t)

	Total	D'origine nationale	Importés
1962	785,2	386,5	398,7
1966	1.097,2	487,7	609,5
1970	1.260,5	627,7	632,8

Evolution du cheptel bovin, ovin et porcin en Norvège

Années	Bovins		Porcins	Ovins
	Total	Vaches		
1939	1.455.016	864.336	361.953	1.743.802
1968	1.008.353	469.881	610.382	1.945.752
1970	943.002	424.257	641.746	1.752.910
1968/1939 %	- 30,7 %	- 45,7 %	+ 68,6 %	+ 11,5 %
1970/1968 %	- 6,5 %	- 9,8 %	+ 5,1 %	- 10,- %

Production et consommation de lait (1.000 l)

Années	Production	Vente
1968	1.568 ⁽¹⁾	578
1970	1.544 ⁽²⁾	583
1970/1968 %	- 1,6 %	- 0,8 %

(1) dont lait de chèvre 26 kl

(2) dont lait de chèvre 23 kl

De 1959 à 1970 la production moyenne de lait par vache a augmenté de 16 %.

nationale soit à même de couvrir les besoins nationaux en produits animaux, notamment en viande, et une part suffisante des besoins en produits végétaux. L'efficacité visée devrait être acquise à la fois par une restructuration du secteur réalisée grâce à divers moyens, entre autres l'usage du droit de préemption de l'Etat sur les terres arables, loi de 1957, et par l'amélioration des techniques.

L'agriculture norvégienne jouit d'un certain nombre d'aides et de protections parmi lesquelles : les subventions aux améliorations, à l'acquisition des équipements et aux achats d'engrais, les aides à la production de blé et de lait (subventions à la production et à la consommation, et aux transports), les subventions aux importations d'aliments fourragers et enfin les taxes et les contingentements à l'importation de produits agricoles. A ces facilités peuvent s'ajouter des aides au titre de la politique régionale. Le niveau des prix est d'autre part très élevé : on a pu calculer qu'en 1969 les agriculteurs norvégiens avaient gagné environ 700 millions de couronnes norvégiennes de plus que s'ils avaient été soumis aux règles du Marché Commun : 325 millions de couronnes du fait des prix et 375 millions de couronnes du fait des subventions. Or, cette année-là, le revenu de l'agriculture norvégienne a atteint 1.750 millions de couronnes.

Sylviculture et produits du bois

Malgré plus de cinq millions d'hectares de conifères exploitables (Suède : 23 M ha, Finlande : 22 M ha), la Norvège reste tributaire des importations pour couvrir 40 à 50 % des besoins de ses industries de la cellulose. En effet, les scieries absorbent sensiblement la moitié du cubage de bois offert à la consommation (6,5 - 7 Mm³/an), cubage qui a d'ailleurs diminué au rythme moyen de 2 % l'an depuis 1951

Avec le même émiettement des exploitations ⁽¹⁾, on constate dans les exploitations forestières la même évolution que dans l'ensemble de l'agriculture. Le nombre des personnes actives a régressé de 8 % l'an depuis 1957, tandis que les exploitations se mécanisaient ⁽²⁾. En 1951, la Commission du bois préconisait un accroissement de la production forestière de 80 % pour 1970. Une étude plus récente a conclu qu'on pourrait raisonnablement livrer à l'industrie dans des conditions rentables 10 Mm³ de bois par an, sans nuire au peuplement forestier. Sur cette base, le plan quadriennal en cours prévoit d'atteindre graduellement un cubage de 8,3 Mm³ en 1973.

Politique forestière

La politique forestière comporte à la fois des aides directes sous forme de subventions à la sylviculture - ces subventions sont différenciées en application des critères de la politique régionale - de remboursements pour le repeuplement des massifs, d'une taxe spéciale perçue sur les ventes, et des aides indirectes, sous forme de subventions pour l'infrastructure (chemins forestiers carrossables), ou, aux communes, pour l'entretien de leurs services forestiers.

Industrie du bois

La production norvégienne de pâtes et papiers ne représente que 4 % de la production mondiale. Le secteur est relativement peu dynamique : la part des exportations de ces produits, qui constituait encore 26 % de la valeur totale des exportations en 1950 ⁽³⁾, est tombée à 11 % en 1970, bien que la production et les ventes aient augmenté en valeur absolue.

(1) On a dénombré 130.000 propriétaires forestiers

(2) C'est ainsi que le flottage cède la place aux transports par route et par fer et que le nombre de troncs flottés est tombé de 40 % en 1960 à 20 % en 1970.

(3) Les exportations représentent 70 % de la production de papier et 40 à 50 % de celle de la cellulose.

L'emploi régresse légèrement, entre 1950 et 1965 il est tombé, pour l'ensemble des industries de la cellulose, de 28.400 à 23.000, soit 6 % de l'emploi total dans l'industrie. Grâce aux efforts de rationalisation, la production était supérieure de 60 % en 1969 au niveau atteint en 1961, soit une progression de 52 % pour l'ensemble de l'industrie. Les investissements du secteur représentent, avec quelque 400 millions de couronnes norvégiennes par an, 15 % du montant global des investissements industriels.

A la fin de 1971 et au début de 1972, cinq sociétés ont dû annoncer une réduction de leurs activités avec, pour certaines, des licenciements de personnel. Deux autres sociétés assez importantes, la Vestlandske Treforedling - détenue par des propriétaires forestiers et leur fédération, d'une capacité de 18 kt/an de pâte - et la Greaker - d'une capacité de 50-60 kt/an de pâte et de 17 kt/an de papier - ont déposé leur bilan. D'autres ont dû arrêter volontairement en cours d'année : une râperie de 15 kt/an de pâte, une autre de 50 kt/an, une usine intégrée de pâte et papier (25 kt/an de pâte et 37 kt/an de papier) et trois papeteries d'une capacité totale de 13,6 kt/an.

La conjoncture ne paraît pas à la base de ces difficultés. Elles seraient plutôt imputables, comme dans le cas des pêcheries, à la structure même du secteur : il comporte trop de petites papeteries, souvent trop anciennes et dont l'approvisionnement en matières premières n'est pas assuré. Cela pose, pour l'avenir, un problème de reconversion.

Les autres industries du bois (ébénisterie, tonnellerie, imprégnation, etc.) méritent également d'être mentionnées bien qu'il s'agisse généralement d'entreprises artisanales, car elles emploient au total une trentaine de milliers de personnes (8 % de l'emploi total) et sont le plus souvent situées dans des régions à développer. L'industrie du

meuble est généralement en expansion. Le nombre des entreprises a diminué de 787 en 1961 à 580 en 1968, mais celui des emplois a tendance à augmenter depuis 1966.

Pêche

Bien que la pêche soit en régression, comme toutes les activités primaires et que, depuis la guerre, sa part dans le PIB soit toujours restée inférieure à 2 % et même depuis 1968 à 1,5 %, elle reste une activité très importante pour l'économie nationale. En effet la pêche et les activités annexes, tant en amont (chantiers navals, réparations, etc.) qu'en aval ⁽¹⁾, constituent bien souvent la seule ressource des populations des régions côtières, particulièrement dans le Nord-Ouest et le Nord. On estime qu'elles occupent 100.000 personnes. La Norvège reste, avec 752.600 t en 1969, le deuxième pays exportateur après le Pérou (1.890.000 t).

En raison de la persistance des habitudes anciennes selon lesquelles chaque pêcheur est un patron indépendant, la flottille de pêche norvégienne est très nombreuse et reste constituée pour une large part de bateaux de petite dimension. Au 31 décembre 1969, 63 % des bateaux à moteur immatriculés mesuraient encore moins de 25 pieds de long, et 76 % n'étaient pas pontés. Cependant, on constate à la fois l'augmentation du nombre des grands bateaux, de 400 pieds au moins, qui passe de 110 en 1967 à 144 en 1969, et concurremment, malgré une baisse du nombre total des bateaux à moteur de quelque 5 % entre 1967 et 1968, une augmentation du tonnage global de 2 % pendant la même période. Il y a, d'ailleurs, une véritable lutte

(1) La principale utilisation du poisson capturé est, avec la congélation (11 %, soit 300.000 t en 1970) et la conservation (6,5 %, soit 175.830 t), la fabrication de farines et d'huiles de poissons (75 %, soit 2 Mt).

des pêcheurs côtiers contre les chalutiers auxquels on prétend limiter l'importance des prises ou que l'on renvoie loin de la côte. La pêche côtière et la pêche hauturière sont actuellement à peu près à égalité par le tonnage des prises (environ 1,3 Mt chacune en 1968) alors que la pêche côtière l'emportait largement jusqu'en 1967 (1,7 Mt contre 1,3 Mt). Mais en valeur la pêche côtière reste largement en tête (801 MKRN en 1968 contre 263 MKRN).

Le nombre des pêcheurs actifs diminue sans cesse. Il est tombé de 110.000 en 1945 à moins de 50.000 en 1967, pour 23.000 desquels seulement, la pêche était l'activité unique. Mais, dans le même temps, les effectifs employés dans les industries annexes augmentaient de façon correspondante ⁽¹⁾.

Quoi qu'il en soit, les districts côtiers de la Norvège septentrionale ont enregistré une émigration nette d'environ 6 % l'an entre 1951 et 1965 en même temps qu'on pouvait noter, à l'intérieur même des régions, un mouvement de concentration dans les agglomérations.

Devant les problèmes posés par la structure très artisanale du secteur et par les mouvements de population qui viennent d'être signalés, le gouvernement a réagi en favorisant largement la création de coopératives. Celles-ci ont des pouvoirs étendus et imposent aux pêcheurs des règlements très rigoureux touchant à toutes leurs activités : heures de sortie, zone de pêche, surveillance de la pêche, etc...

(1) Il semble, toutefois, que la limite de saturation soit atteinte pour ces industries et que, même, une certaine régression de l'emploi doive s'y manifester par suite d'une mécanisation accrue. En outre, si la Norvège se décidait à construire des navires-usines, elle en serait réduite à se tourner vers l'importation, sous peine de manquer de matière première.

Selon la politique de péréquation des revenus, l'Etat assure, d'autre part, aux pêcheurs un salaire minimal garanti de 200 KRN par jour. Il a créé à cet effet une caisse gérée par les organisations de pêcheurs, alimentée par une cotisation sur les ventes (0,5 %) et subventionnée par lui-même : en 1968, la contribution du budget norvégien a été de 6,65 millions de couronnes.

II. ENERGIE

Electricité d'origine hydraulique

L'électricité d'origine hydraulique intervient pour 50 % (CEE à Six : 7,4 %) dans la consommation d'énergie de la Norvège. En 1967, la production d'énergie électrique a atteint en Norvège 14 MWh par habitant. La comparaison avec l'Allemagne, où elle a été, la même année, inférieure à 3 MWh par habitant dit assez l'importance de l'énergie électrique pour la Norvège. Environ 65 % de la production totale sont absorbés par l'industrie (CEE : 60 %). On estime à 130 - 160 TWh le potentiel total des ressources hydrauliques exploitables, ce qui laisse encore une réserve de 75-100 TWh. Cependant, la question de la rentabilité de centrales nouvelles a pu déjà être posée. Les sites les plus faciles à équiper l'ont été en premier, les coûts d'investissement augmentent donc au fur et à mesure qu'on progresse. En outre, le transport de l'énergie électrique à grande distance dans un pays au relief tourmenté, mais disposant d'un large accès à la mer est finalement plus coûteux que celui du pétrole. C'est le coût du transport de l'électricité qui a souvent motivé l'implantation des usines consommatrices près des centrales. L'énergie hydro-électrique présente aussi l'inconvénient de dépendre des conditions atmosphériques ; ce défaut a été particulièrement ressenti en 1970-1971 lorsque la pénurie d'énergie électrique due à la sécheresse a contraint les industries à réduire leur activité.

En ce qui concerne la structure du secteur, la production et la distribution d'électricité sont le fait d'un nombre élevé d'entreprises d'importance variable. Les efforts de rationalisation en cours portent leurs fruits et le nombre des petites centrales décroît, ainsi

Production d'électricité selon la nature de l'entreprise 1960-1967

	1960		1967	
	nombre	production GWh	nombre	production GWh
Centrales privées	437	9.720	252	13.308
Centrales communales	278	5.600	212	9.001
Centrales intercommunales	78	6.020	78	12.964
Centrales de comtés	8	1.880	8	1.606
Centrales de l'Etat	26	7.900	22	15.988
Total	827	31.120	572	52.867

que le montre la comparaison des productions et du nombre des centrales entre 1960 et 1967 (cf. tableau ci-contre).

Prix de l'énergie

Les centrales nationales fondent leur prix sur la base d'un coût moyen, mais le Conseil de l'Energie a proposé récemment d'appliquer un principe de coût marginal plus rationnel qui, tenant compte de la régularité de consommation, est avantageux pour l'industrie. Il existe quatre barèmes selon l'utilisation, avec des différences locales qui tendent à s'estomper. Les contrats particuliers avec l'industrie sont soumis à l'agrément du Parlement.

De 1965 à 1969, les investissements dans le secteur de l'électricité ont atteint en moyenne un peu moins de KRN 1,5 Mrd/an, soit 6,5 % de l'ensemble des investissements bruts, dont la moitié pour la production, un bon tiers pour le transport et quelque 10 % pour les terrains, immeubles, matériel roulant, etc. Le financement en a été assuré à raison de 25 % par des emprunts extérieurs, de 9 % par des emprunts intérieurs et de 35 % par l'autofinancement, le reste étant représenté par des prêts des caisses d'épargne, de l'Etat, etc.

Perspectives

Les prévisions de développement du secteur se fondent sur une augmentation de la consommation d'électricité à un taux moyen de 5,4 % et des capacités de production au rythme de 3,2 GWh, au cours des années 70. Pour faire face aux besoins nouveaux, le plan quadriennal table sur la réalisation, durant la période 1970-1973, d'un programme d'extension destiné à augmenter de 2,4 GW la capacité de vingt centrales, et envisage la mise en chantier de dix-sept projets pour une capacité de 3,9-4,7 GW. On compte que toutes les réserves hydrauliques auront été mises en valeur dans une quinzaine d'années.

Autres sources d'énergie

On a vu précédemment les arguments en faveur d'une diversification des sources d'énergie. Ils viennent d'acquérir plus de force encore par la découverte récente, en mer du Nord, d'importantes réserves de pétrole ⁽¹⁾. Mais le profil des fonds marins rend la construction d'un oléoduc entre le gisement et la côte norvégienne plus onéreuse qu'entre ce gisement et la Grande-Bretagne. C'est cette dernière solution qu'a recommandée une Commission ad hoc. D'autre part, le gouvernement norvégien a présenté au Parlement une proposition concernant la création d'une société d'Etat des Pétroles, à l'exemple des compagnies pétrolières nationales française et italienne.

Les produits pétroliers couvrent environ le tiers des besoins résiduels de la Norvège. Les deux autres tiers sont demandés au charbon dont une partie (300 - 400 kt/an) est fournie par le Svalbard (Spitzberg) ⁽²⁾; le reste est importé. Au total, les importations de combustibles figurent pour un peu plus de 8 % dans les importations de marchandises de la Norvège (1969 : 8,4 % ; 1970 : 8,2 %). La production de charbon n'est pas subventionnée, mais la N.S. Kulkompani a obtenu, en 1966 - 1969, 32 millions de couronnes norvégiennes en prêts de l'Etat, pour l'ouverture de nouveaux puits, et 1,3 million (1968 - 1969) pour prospecter les gisements de l'Etat sur l'île de Longyear.

Enfin, l'Etat soutient la production de coke en participant au capital de la Norskoksverk et en garantissant les emprunts de cette société.

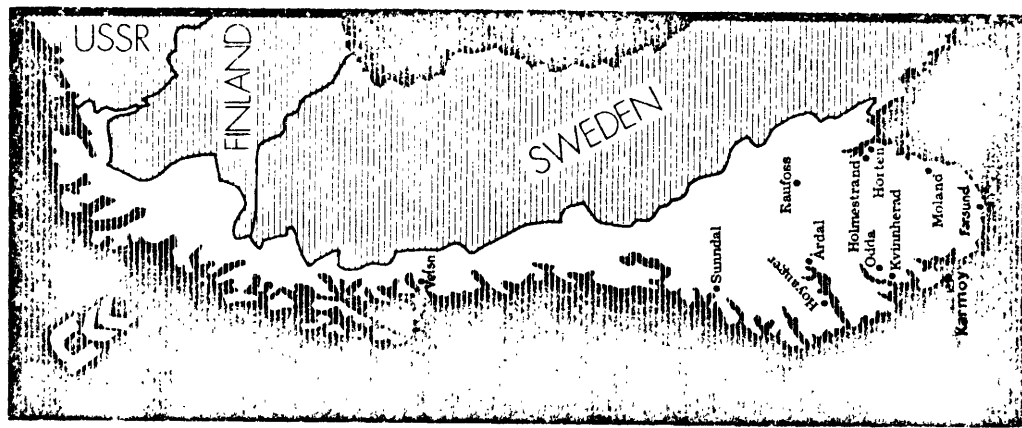
-
- (1) Gisement d'Ekkofisk ; la production de ce gisement, 2,5 - 3 Mt en 1972, pourrait atteindre ensuite 25 Mt/an, ce qui représente plus du triple de la consommation actuelle de pétrole de la Norvège (8 Mt).
- (2) Cette production est assurée pour la Norvège par une seule société privée, la AS Store Norske Spitzbergen Kulkompani ; elle a atteint, en 1969, 432,5 kt dont 335 kt ont été transportées en Norvège.

La Norvège, qui a un Institut de recherche valable, ne paraît pas en condition de se créer une industrie nucléaire. Le recours à l'énergie nucléaire n'est cependant pas exclu. C'est ainsi que la Norsk Hydro ⁽¹⁾ s'est déjà déclarée disposée à acheter une centrale nucléaire en commun avec d'autres entreprises. Quant à l'utilisation maritime de l'atome, une équipe de l'Institut de recherche nucléaire a conclu qu'elle n'était pas intéressante actuellement pour les navires de surface.

(1) Société Norvégienne de l'Azote et de la Force Hydro-Electrique ; c'est le principal consommateur d'électricité de Norvège, avec quelque 7 TWh/an.

INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM EN NORVEGE

<u>Sociétés</u>	<u>Localisation</u>	<u>Répartition du capital</u>	<u>Production</u>	<u>Capacité fin 1970 (1000 t)</u>
A/S Ardal og Sunddal Verk	Hoyanger Ardal Sunddal	Etat norvégien 50 % Alcan 50 %	Primaire " "	29 138 120 <u>287</u>
DNN Aluminium A/S	Odda Moland	Alcan 50 % Baco 50 %	Primaire "	26 14 <u>40</u>
Mosjoen/Lista Aluminiumverk A/S	Vefsn Farsund	Elkem 50 % Alcoa 50 %	" "	85 50
Sør-Norge Aluminium A/S	Kvinherad	Alusuisse Compadec 80 % Porteurs norvégiens 20 %	"	<u>85</u> 69
Alnor Aluminium Norway A/S	Karmoy	Norsk Hydro 51 % Harvey Al. 49 %	" Produits semi-finis	90 48
A/S Nordisk Aluminium- industri	Holmestrand	ASV 100 %	" "	25 5
I/S Aluminium- profiler	Raufoss	Raufoss Ammunisjonsfab. 50 % ASV 50 %	" "	8
Essem Feral A/S	Horten	Svenska Metallverken 100 %	" "	15



Source : Metal Bulletin Monthly - N° 3 March 1971

III. INDUSTRIES ELECTROMETALLURGIQUES ET CHIMIQUES

Aluminium

Grâce à ses ressources hydro-électriques, la Norvège s'est constitué une industrie de l'aluminium d'une importance hors de proportion avec sa population. Sa production d'aluminium primaire - 526 kt en 1970 ⁽¹⁾, dont 429 kt ont été exportées - représente plus du quart de la production européenne ⁽¹⁾ (2,02 Mt).

Le gouvernement souhaite diversifier cette industrie et exporter de préférence des produits élaborés. Mais les liens financiers des sociétés norvégiennes de l'aluminium, quelle qu'y soit la part de l'Etat (Norsk Hydro : Etat 51 % ; Ardal og Sundalverk : Etat 50 %), avec des entreprises étrangères de transformation risquent de lui rendre la tâche difficile.

Cinq sociétés assurent, avec neuf fonderies, la production d'aluminium primaire (capacité totale : 621 kt/an). Quatre ateliers fabriquent des produits semi-finis ou finis (capacité totale : environ 101 kt/an) (cf. tableau et carte ci-contre).

(1) Les pays producteurs se classent comme suit (1970) :
1) Etats-Unis (3,61 Mt) ; 2) URSS (1,75 Mt) ; 3) Canada (0,97 Mt) ;
4) Japon (0,73 Mt) ; 5) Norvège (0,53 Mt) ; 6) France (0,38 Mt) ;
7) Allemagne (0,31 Mt). La production totale de la CEE a été de
0,91 Mt. [Source : Metallstatistik 1971]

Autres métaux non ferreux

La Norvège assure, avec quelque 39 kt/an, 16 - 17 % de la production mondiale de magnésium. Elle se classe ainsi au deuxième rang des producteurs occidentaux et au premier rang de ceux du Marché Commun élargi.

Elle produit également :

- Du cuivre : environ 39,9 kt en 1969, dont 26 kt pour l'exportation. Cette production, en progrès constant, aura atteint quelque 57 kt en 1970 ;
- Du zinc : 58,8 kt en 1969 ; l'unique producteur, Norsk Zinkkompani, a l'intention de porter sa production totale à 90 kt/an ;
- Du nickel : environ 39 kt/an, à partir de minerai canadien, car les mines norvégiennes ont été fermées en 1929.

Sidérurgie

La mise au point du four à fonte électrique a permis à la Norvège d'accéder au rang de producteur d'acier. La production a été en 1970 de 678 kt de fonte, de 553 kt de ferro-alliages et de 870 kt d'acier brut. Les exportations de métaux ferreux ont atteint la même année 1,3 milliard de couronnes norvégiennes, soit 7,3 % du montant total des exportations.

La Norvège possède trois aciéries : l'aciérie intégrée de l'A/S Norsk Jernverk, création de l'Etat, à Mo i Rana, dans le Nord, la plus importante du pays (634 kt d'acier brut en 1969), l'aciérie de la

Autres métaux non ferreux

La Norvège assure, avec quelque 39 kt/an, 16 - 17 % de la production mondiale de magnésium. Elle se classe ainsi au deuxième rang des producteurs occidentaux et au premier rang de ceux du Marché Commun élargi.

Elle produit également :

- Du cuivre : environ 39,9 kt en 1969, dont 26 kt pour l'exportation. Cette production, en progrès constant, aura atteint quelque 57 kt en 1970 ;
- Du zinc : 58,8 kt en 1969 ; l'unique producteur, Norsk Zinkkompani, a l'intention de porter sa production totale à 90 kt/an ;
- Du nickel : environ 39 kt/an, à partir de minerai canadien, car les mines norvégiennes ont été fermées en 1929.

Sidérurgie

La mise au point du four à fonte électrique a permis à la Norvège d'accéder au rang de producteur d'acier. La production a été en 1970 de 678 kt de fonte, de 553 kt de ferro-alliages et de 870 kt d'acier brut. Les exportations de métaux ferreux ont atteint la même année 1,3 milliard de couronnes norvégiennes, soit 7,3 % du montant total des exportations.

La Norvège possède trois aciéries : l'aciérie intégrée de l'A/S Norsk Jernverk, création de l'Etat, à Mo i Rana, dans le Nord, la plus importante du pays (634 kt d'acier brut en 1969), l'aciérie de la

Christiana Spigerverk ⁽¹⁾, aciérie intégrée utilisant la ferraille : 160 kt, et la Stavanger Stål, qui fabrique des aciers spéciaux (27 kt).

Produits chimiques

Cette industrie, née également de l'énergie hydro-électrique grâce au procédé Birkeland de fabrication de l'acide nitrique par oxydation de l'azote de l'air à l'arc électrique, intervient pour 7,6 %, dont 2 % pour les engrais, dans le montant total des exportations norvégiennes.

L'ammoniac est obtenu de plus en plus à partir de dérivés du pétrole, cependant la production électrolytique de l'hydrogène garde son importance comme procédé de rechange pour absorber les excédents d'énergie électrique dans les années de fortes précipitations.

Deux producteurs, Boregaard et Norsk Hydro, se partagent à peu près à égalité la production de soude (100 kt) et de chlore (75 kt) à partir de sel naturel du continent. Ils ont l'intention de réaliser en commun un projet d'industrie pétrochimique.

Parmi les autres productions, on citera : l'acide sulfurique (310,3 Mt en 1969), le carbure de silicium (47,3 Mt), le carbure de calcium (158,4 Mt), le nitrate de calcium (880 Mt).

Ressources en minerais métalliques

Il convient de dire ici un mot des mines norvégiennes dont la contribution au PIB ne dépasse guère 1 %, mais qui ont une

(1) Les groupes Christiana Spigerverk et Elkem (cf. tableau p. 19) ont fusionné en mai 1972 pour former la société Elkem-Spigerverk (capital : NKR 195 M).

certaine importance du point de vue de la politique régionale car elles sont surtout situées dans le Nord où l'on trouve :

- Du fer : la production est de l'ordre de 2 Mt de concentrés (65 % Fe)/an, dont 9/10 sont exportés et le reste utilisé à Mo i Rana ;
- Du cuivre (75 kt/an de pyrite et 20 kt/an de cuivre pur) ;
- Du molybdène (400 t/an) ;
- De l'ilménite (400 kt/an de concentrés à 45 % de $Ti O_2$).

IV. TRANSPORTS MARITIMES ET CONSTRUCTIONS NAVALES

Transports maritimes

Par sa flotte marchande, forte de 19,7 Mt à la fin de 1970 - près de 10 % du tonnage mondial, contre 12 % pour la Communauté des Six -, la Norvège se classe au quatrième rang après le Libéria, le Japon et la Grande-Bretagne. Quatre-vingt-dix pour cent du tonnage sont exclusivement consacrés au trafic international.

Les navires en construction pour le compte des armateurs norvégiens représentaient à la même date plus de 10 Mt p. l., dont 2,5 M dans les chantiers norvégiens ⁽¹⁾. La flotte est bien diversifiée : pétroliers (375 navires pour 9,5 Mt p.l.), navires mixtes ⁽²⁾, minéraliers, transporteurs de gaz liquide ..., et très moderne : l'âge moyen des bateaux était en 1968 de 6,8 ans ; elle ne comporte pas de navire de plus de 10 ans. La flotte de ligne, peu rentable, ne progresse plus depuis dix ans et ne renouvelle guère ses navires ; sa part dans le trafic mondial est en régression.

Le secteur des transports maritimes constitue, comme on l'a signalé, le principal poste excédentaire de la balance des paiements. Il n'est pas subventionné et les armateurs couvrent eux-mêmes leurs besoins financiers. Mais leurs bénéfices sont assez bas, on les a estimés pour 1968 à 3 % environ de la valeur de la flotte.

(1) L'augmentation nette du tonnage de la flotte marchande norvégienne a été de 900 kt/an en moyenne de 1966 à 1969 ; on prévoit qu'elle sera de 1.200 kt/an de 1970 à 1973.

(2) Pétroliers-minéraliers

La concurrence est très dure de la part des pays où la main-d'oeuvre est bon marché et où les réglementations de l'enrôlement des équipages sont moins rigoureuses qu'en Norvège, ou encore de la part des marines subventionnées par l'Etat. Les armateurs norvégiens ne peuvent y faire face que par la valeur des services offerts grâce à la qualification du personnel et à une technologie très avancée qui suppose des efforts continus d'investissement ⁽¹⁾.

Constructions navales

Les chantiers navals norvégiens ont connu entre 1968 et 1970 une très forte expansion qui a porté leur production de 500 ktp.l./an à 700 kt p.l./an. Dans le même temps, les équipements se modernisaient et, tandis que les petits chantiers, très nombreux, abandonnaient le bois pour l'acier, les plus importants armateurs augmentaient le tonnage unitaire des navires dont ils passaient commande.

En janvier 1970, le nombre des commandes en portefeuille s'était accru de 60 % sur l'année précédente ; il atteignait 274 navires, représentant 3,75 Mt p.l., mais 161 de ces bateaux (2,78 Mt p.l.), dont 18 pétroliers de plus de 200 kt p.l., étaient commandés par les armateurs norvégiens.

La prospérité des constructions navales norvégiennes provient en partie du fait qu'il y a quelques années, alors que le marasme obligeait les chantiers navals des autres pays à accepter

(1) Pour la période 1966-1970, les investissements fixes bruts en navires ont représenté près de 60 % de la valeur ajoutée brute du secteur des transports maritimes et environ 6 % du PNE norvégien.

les conditions désastreuses dictées par les armateurs, leur portefeuille était assez garni de commandes pour leur éviter le même sort. Mais les chiffres qui précèdent font ressortir que cette prospérité est liée à celle des transports maritimes du pays ⁽¹⁾ et par conséquent, reste particulièrement sensible aux fluctuations des frets internationaux.

Le principal constructeur est le groupe Aker qui, avec ses six chantiers, a assuré, en 1970, 40 % de la production totale, et qui détient deux tiers des commandes en portefeuille. Il est suivi par les chantiers navals Mass Rosenberg (groupe Kvaerner), spécialiste des transporteurs de gaz liquide.

Les chantiers navals souffrent actuellement d'une pénurie de main-d'oeuvre et les grands chantiers se sont tournés vers la formation d'une main-d'oeuvre féminine.

(1) Cela ressort également entre autres, du fait que, d'une façon constante, les ventes de navires d'occasion par la Norvège dépassent les ventes de navires neufs (1970 : occasion 810 M KRN ; neufs 1.369 M KRN).

V. COMMUNICATIONS

Transports intérieurs

Les transports norvégiens ont à faire face à une grande diversité de situations. Les massifs montagneux infiltrés de rares vallées imposent et limitent les tracés terrestres, les fjords et les îles nombreuses demandent un système complexe de transports côtiers. D'une part de grandes distances séparent la production des marchés, de l'autre quelques points de concentration doivent être desservis par un réseau serré de moyens de transports assurant une rotation rapide. Trois quarts des habitants de la Norvège vivent en effet dans un rayon de 120 km autour d'Oslo et de 80 km autour de Bergen, Stavanger, Trondheim et Møre.

La navigation côtière assume deux tâches principales : transporter les marchandises pondéreuses (45 % du tonnage transporté, contre 15 %, p. ex. pour les denrées alimentaires) et, par les ferries, assurer le relais des transports terrestres. Elle marque une certaine croissance en valeur absolue mais reste stationnaire en valeur relative.

On constate le même phénomène dans les chemins de fer. Cependant la modernisation du réseau est en cours : il est électrifié sur la moitié de sa longueur (4.300 km) et le renforcement de l'infrastructure lui permet de supporter sur plus de 2.000 km des charges maximales de 18 kt par essieu. Le matériel roulant est également l'objet d'un renouvellement continu. Enfin, les mesures de rationalisation ont permis de réduire de 25 % le nombre des employés.

L'automobile connaît un essor important. Le nombre des voitures de tourisme atteignait 616.885 en 1970 et celui des camions 57.107, soit respectivement 34 % et 10 % de plus qu'en 1966.

Ce mode de transport l'emporte nettement pour les courtes distances et tend à gagner du terrain sur les longues distances, en particulier pour les personnes. En 1967, 38 % du transport total des marchandises et 79,2 % de celui des voyageurs étaient assurés par la route ⁽¹⁾.

Les services d'autocars comblent les vides du réseau ferroviaire. Ces services sont assurés par un très grand nombre de petits propriétaires, cependant 75 % du volume total est le fait de quelques grandes sociétés.

Mais l'infrastructure routière est insuffisante. On constatait au moment de l'établissement du plan en cours (1969) que, sur 14.000 km de routes principales, 74 % étaient d'une largeur comprise entre 4 et 6 m, 6 % avaient même moins de 4 m ⁽²⁾.

De plus le revêtement est souvent déficient : en 1970 sur une longueur totale de plus de 72.000 km de routes, 12.236 km avaient un revêtement solide. Les autorités font un effort important à cet égard et la longueur des routes revêtues - essentiellement des routes nationales - a augmenté de 7,5 % entre 1969 et 1970.

(1)	Marchandises (t km)	Voyageurs (voy.. km)
Navigation	33 %	3,8 %
Chemins de fer	8 %	11,2 %

(2) Ces largeurs ne correspondent à aucune normalisation. On admet en effet que les routes à une voie doivent avoir 3,5 m de largeur et celles à deux voies 6 m au moins.

Subventions aux transports, ventilation par comtés (1970)

Comtés	1 000 kr.	%
Østfold	359	0,02
Oslo og Akershus	210	0,01
Hedmark	1 613	0,9
Oppland	2 624	1,5
Buskerud	330	0,02
Vestfold	291	0,02
Telemark	3 993	2,3
Aust-Agder	1 335	0,8
Vest-Agder	1 828	1,0
Rogaland	11 670	6,7
Bergen og Hordaland ..	18 179	10,4
Sogn og Fjordane	17 495	10,0
Møre og Romsdal	12 299	7,0
Sør-Trøndelag	10 497	6,0
Nord-Trøndelag	6 999	4,0
Nordland	48 237	27,5
Troms	18 962	10,8
Finnmark	18 328	10,6
Total	175 249	100,0

Source : St. prp. nr. 161 (1970-71)

Mais son effort porte également sur la création de voies de communication d'intérêt local (chemins forestiers, etc.). En 1967, il a dépensé pour les routes un milliard de couronnes norvégiennes, ce qui représente 39,4 % du total des investissements dans les transports, contre 8,8 % seulement pour les chemins de fer et 6,4 % pour les transports côtiers.

En dépit de la longueur des distances intérieures, l'avion n'est pas encore d'utilisation courante. C'est ainsi qu'en 1968 il n'a transporté qu'un millième du volume des marchandises transportées par route. Les prochaines années devraient apporter une expansion sensible de ce mode de transport, grâce en particulier à l'apparition d'avions du type Jumbo. Le plan quadriennal prévoit le développement des infrastructures nécessaires, soit par aménagement des aérodromes existants, soit par la création de nouveaux aérodromes.

L'Etat s'efforce d'autre part par un système de subventions directes, en cours de perfectionnement, de maintenir dans les régions en retard un système suffisant de transport. Le tableau ci-contre montre que la moitié de ces subventions sont allées en 1970 à la Norvège septentrionale.

Télécommunications

La réduction considérable des listes d'attente - de 78.000 demandes en 1957 à 14.000 en 1968 - et le doublement des lignes depuis 1961 montrent que les autorités ne sont pas restées inattentives à cet aspect des communications. Plus de 40 % du trafic intérieur est assuré par télésélection, de même pour le trafic international

dans le cas de la ville d'Oslo. Il existait encore, naguère, un certain nombre de petites sociétés téléphoniques locales ; elles ont été dissoutes depuis lors. L'automatisation se poursuit : 95 % du réseau doit être automatisé à la fin de 1973. En outre, à long terme, une augmentation de 40 % de la longueur totale des lignes et le développement des lignes hertziennes - notamment, la ligne Oslo-Göteborg - sont prévus.

Structure de l'industrie (1969)

	Entreprises (Nombre)(1)	Effectif de salariés (1.000)	Production brute (M KRN)	Production nette (M KRN)	%
Mines et carrières	458	8,2	809,8	693,8	3,4
Industrie alimen- taire, boissons, tabac	3.498	49,3	9.627,9	2.835,1	14,0
Textiles, habillem- ent, chaussures	1.429	35,0	2.466,7	1.328,3	6,5
Bois et ameuble- ment	3.179	29,1	3.248,6	1.543,1	7,6
Cellulose et papier	249	23,2	3.726,2	1.288,8	6,3
Industrie graphique	1.195	30,2	2.233,5	1.337,5	6,6
Produits chimiques	425	20,9	3.570,1	1.619,4	8,0
Métallurgie pri- maire	148	27,1	5.256,0	2.011,2	9,9
Métallurgie (trans- formation)	1.254	28,3	2.389,8	1.398,3	6,9
Machines et in- dustrie de trans- port	4.025	94,6	6.224,1	4.473,5	22,1
dont : construc- tion de navires	115	24,5	1.888,8	965,3	4,8
Divers	1.553	28,8	3.557,6	1.756,8	8,7
Total	17.413	374,7	43.110,3	20.285,8	100,0

(1) non comprises celles où le propriétaire est seul.

Industries extractives et manufacturières 1965 et 1969

	1965	1969
Nombre d'entreprises	18 238, -	17 413, -
Effectifs	379 981, -	386 055, -
Nombre d'heures travaillées	567,1	541,9
Valeur de la production	20 143,6	46 722,3
Valeur ajoutée	14 152,3	20 285,8
Investissements bruts	2 895,6	3 575,6
dont réparations et entretiens	844,7	1 165,4

Source : Statistisk Årbok 1969 et 1971

VI. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

L'industrie norvégienne paraît à priori très différenciée; les statistiques font, en effet, état de quelque 180 branches, mais les unités de production sont le plus souvent de petite taille⁽¹⁾.

Toute l'économie norvégienne dépend étroitement des échanges internationaux. C'est ainsi qu'en ce qui concerne l'industrie, un tiers de la production est vendue à l'étranger et les importations couvrent 35 % de la consommation d'articles manufacturés.

Entre 1960 et 1968, la progression de la production industrielle,⁽²⁾ qui avait été de 3,5 % en moyenne annuelle au cours des dix années précédentes, a atteint le rythme de 4,7 % l'an. Elle a marqué alors un léger fléchissement pour reprendre ensuite (4,8 % en 1971).

Les possibilités industrielles de la Norvège sont liées avant tout à la présence de ressources naturelles : les ressources forestières, celles du sous-sol et, surtout, les ressources hydro-électriques.

Peu après la guerre, la nécessité d'une politique industrielle s'est imposée au gouvernement norvégien, qui créa en 1947 un Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat à partir d'un département du Ministère du Commerce. Les moyens d'information et d'action de la politique industrielle comportent, selon une méthode constante en Norvège, la création de commissions permanentes ou ad hoc, et pour assurer la coopération entre les pouvoirs publics, les organismes privés et les institutions, syndicats, banques, etc. la réunion de conseils industriels.

(1) Ventilation des effectifs de salariés selon la taille des entreprises :

moins de 20 salariés	20 %	
de 20 à 99 salariés	29 %	
de 100 à 199 salariés	15 %	
200 et plus	36 %.	(OCDE)

(2) A prix constant.

De 1950 à 1960, la politique industrielle avait porté sur l'exploitation des ressources naturelles. L'Etat donnait l'exemple en appliquant un vaste programme d'investissements publics directs dans la sidérurgie, l'aluminium, les charbonnages ou les mines de fer. Il poursuivait ainsi un double but : d'une part développer la production industrielle, de l'autre agir sur le plan régional grâce à l'effet d'entraînement de ses entreprises implantées dans des régions où dominaient largement les activités primaires. Cependant l'intervention directe de l'Etat, ainsi propriétaire de quelques entreprises, est restée très modérée et les entreprises privées interviennent actuellement pour 94 % dans la valeur ajoutée totale de l'industrie.

Mais l'évolution de l'économie mondiale entraîna, en 1960, la conversion de cette politique. L'Etat eut dès lors pour souci, tout en consolidant les positions acquises ou en les élargissant, par exemple dans le cas de l'aluminium de première fusion, de favoriser l'expansion dans le domaine des produits finis. Pour faciliter la solution des problèmes d'adaptation suscités par la modification des conditions générales, il mit l'accent sur la recherche et le développement dans tous les domaines et tout particulièrement l'industrie où les dépenses de R.D. ont augmenté de 38,5 % entre 1963 et 1967, l'énergie (+ 40 %) et la marine marchande (+ 102,5 %). Cet effort s'est matérialisé, entre autres, par une augmentation des crédits consacrés aux organismes publics de recherche et de développement qui leur a permis de porter leurs dépenses de 219 M de KRN en 1963 à 362 M de KRN en 1967. Le secteur privé a accru également ses dépenses au titre de la recherche et du développement : elles ont passé de 130 M KRN en 1963 à 215 M en 1967. Cependant, il reste bien en arrière des grands pays industrialisés car ses efforts ne représentent guère que 0,5 % de la valeur de la production et n'atteignent que 2,9 % dans l'électronique contre 20 % et même davantage dans certains pays.

La mutation est d'ailleurs encore loin d'être terminée. A bien des égards, les structures industrielles et les méthodes de travail restent désuètes; on peut en prendre pour exemple la crise structurelle profonde dont souffre l'industrie de la pâte à papier, pourtant traditionnellement exportatrice.

VII. TOURISME

On est surpris de prime abord qu'un pays ayant une vocation touristique aussi évidente que la Norvège retire du tourisme très peu de bénéfices ; en 1970, les recettes du tourisme ont été de 1,2 milliard de couronnes norvégiennes et les dépenses des Norvégiens à l'étranger de 1 milliard, ne laissant ainsi qu'un excédent de 114 millions de couronnes. Le nombre des entrées dans le pays a été de quelque 550.000, alors que pour le Danemark il atteignait 10,4 millions et pour la Suède 1,6 million.

L'hôtellerie norvégienne n'est guère réputée en général ; le petit nombre des hôtels à Oslo et dans les principaux ports limite fortement les entrées ; enfin les stations de sport d'hiver sont sous-équipées et souvent dépourvues de remonte-pentes. Mais ce sont-là, sans doute, des causes secondaires de la faiblesse du secteur. En effet, à côté de l'atout que représente la richesse et la variété de ses paysages, la Norvège est particulièrement handicapée par la brièveté relative des saisons touristiques qui impose à l'infrastructure d'accueil des périodes d'hyper-activité suivies d'un certain marasme.

Le manque de données précises empêche de se faire une idée claire des problèmes du tourisme en Norvège. Ainsi, dépourvus des bases qui leur auraient permis de définir une ligne d'action pour l'Etat, les responsables du plan quadriennal se sont bornés à lancer, avec le Conseil au Tourisme, une étude de la situation du secteur.

De son côté, le Fonds de développement, persuadé que, pour certaines régions, le tourisme est une des rares possibilités

d'évoluer, sinon la seule, finance pragmatiquement, coup par coup, chaque année, des installations nouvelles : le montant de ses prêts et de ses garanties dans ce secteur atteignait, au 31/12/70, 178,5 millions de couronnes norvégiennes, pour 410 projets. Mais il ne manque pas de contribuer au financement d'études diverses et d'encourager la mise sur pied des programmes locaux. L'un de ces programmes, celui de la ville de Voss, centre touristique de renommée mondiale et aussi centre d'enseignement réputé, peut être pris pour exemple. En effet, la conjugaison du tourisme et de l'enseignement y offre le grand avantage de permettre d'étaler sur toute l'année l'utilisation des installations.

Ces multiples enquêtes et les programmes des municipalités devraient permettre rapidement d'obtenir un tableau d'ensemble des possibilités réelles et de préciser des ordres de priorité afin d'éviter l'empirisme et le saupoudrage.

CRÉDITS A L'INDUSTRIE ET AUX MENAGES (M KRN)

	1966	1967	1968	1969	1970 [*]
Emissions d'obligations (nettes)	221	412	439	377	331
Emissions d'actions	256	421	347	346	475
Prêts	3.547	3.584	4.134	6.052	6.504
dont : Banque de Norvège	33	-	2	- 30	- 36
Serv. virements postaux	-	-	5	-	-
Caisse d'Epargne postale	19	25	30	36	24
Banques d'Etat	744	1.058	1.446	1.817	2.366
Banques d'affaires	934	775	861	1.676	1.277
dont : <i>en KRN</i>	2.084	832	834	2.756	2.337
<i>en devises</i>	- 150	- 57	27	- 80	- 60
Caisses d'Epargne	695	804	926	1.306	1.233
Associations de crédit	374	297	353	490	849
Autres sociétés financières	67	34	135	263	277
Sociétés d'Assurances	501	418	369	589	589
Divers	180	173	7	- 95	- 75
Total	4.024	4.217	4.920	6.775	7.310
Apport de capitaux étrangers	1.352	2.504	- 238	- 919	1.787
Total	5.376	6.721	4.682	5.856	9.097

* provisoire

SOURCE : Nat. Statistik, 1971.

LE CREDIT ET LE SYSTEME BANCAIRE

La politique de crédit

Comme on l'a signalé précédemment, les autorités monétaires norvégiennes répugnent à se servir du moyen de contrôle que représente le taux d'escompte : elles attachent du prix à la stabilité de ce taux, sans doute à cause des répercussions que les variations du taux d'intérêt auraient sur sa politique sociale et sur le développement en rendant indirectement fluctuant le coût des ressources des banques d'Etat.

Il lui reste donc à agir sur les liquidités et c'est un des principaux objectifs des dispositions réglementant le crédit. La loi du 25 juin 1965, fondement de cette politique, disposait en substance que :

- 1) Le gouvernement peut fixer l'importance des réserves obligatoires des banques et caisses d'épargne (réserves primaires en fonction de l'actif et secondaires en fonction du volume des crédits) ;
- 2) Il peut les obliger à augmenter la proportion des obligations qu'elles détiennent dans leurs réserves (1) ;
- 3) Les emprunts publics des municipalités et des particuliers sont subordonnés à une autorisation préalable (dans les limites d'une enveloppe établie en début d'année) ;
- 4) Les importations et exportations de capitaux sont soumises à autorisation (sauf pour les transactions courantes).

En 1970, les autorités, tout en augmentant pour la première fois depuis 1953 le taux d'escompte de 3,5 % à 4,5 %, accrurent notablement (7 %) le taux des réserves obligatoires pour contraindre les banques à réduire de 8 % par rapport à 1969 le volume de leurs avances.

(1) L'Etat étant le seul émetteur pour ne pas dire le seul, cette mesure profite au premier chef aux banques et Fonds d'Etat.

Cependant, l'efficacité des dispositions existantes se révéla alors insuffisante et, en 1971, les autorités monétaires renforcèrent les règles 1 et 2. Elles imposèrent aux banques et caisses d'épargne de placer en emprunts du secteur public 33 % de l'augmentation de leur actif et à porter par paliers leurs réserves primaires à 6 % dudit actif. La Banque de Norvège a depuis lors rendu également plus rigoureuse (13.12.1972) la réglementation des emprunts à l'étranger.

Banques de l'Etat

Banque Centrale (Norges Bank)

Le gouvernement de Danemark-Norvège avait créé en 1813 une banque d'émission ayant une succursale à Oslo. Lorsque la Norvège se sépara du Danemark en 1814, cette succursale devint tout naturellement la banque centrale de Norvège à laquelle, en 1816, une réorganisation du système monétaire norvégien donna une place prépondérante et, qui à partir de 1818, eut seule le privilège d'émission de la monnaie.

La Banque de Norvège est une société par actions dont l'Etat est l'unique actionnaire. Son activité est réglementée par une loi du 23 avril 1882. En 1968, une Commission a été instaurée pour étudier une réforme du système monétaire et de la Banque de Norvège.

En matière de crédit, la banque centrale a tendance à resserrer ses activités . Elle n'accorde plus de prêts aux banques privées si ce n'est contre remise d'obligations de l'Etat ou de bons du Trésor.

.../...

BANQUES ET FONDS CONTROLES PAR LE SECTEUR PUBLIC

	Opérations (encours au 31/12/1969) MKRN					
	Capital MKRN	Prêts	Emprunts obliga- taires	Autres ressources		
				Trésor	Fonds de l'Etat	Autres
Banque de l'Agriculture (1951)* (Statens Landbruksbank)	2473	2367	157	2085	-	10
Banque d'Etat pour les Pêcheurs (1919)* (Statens Fiskarbank)	476	464	8	262	-	70
Banque Communale (1926)* (Kommunalbanken)	1032	1812	401	1224	101	-
Banque norvégienne pour l'Industrie (1936)* (Den Norske Industribank)	539	590	52	440	-	-
Banque d'Etat pour le crédit à la construction (1946)* (Den Norske Stats Husbank)	7641	8624	172	8575	-	2
Caisse de prêts aux étudiants (1947)* (Statens lånekasse for studerende ungdom)	1155	1196	-	1003	-	62
Fonds pour le développement régional (1961)* (Distriktenes Utbyggingsfond)	475	547	-	197	95	60
Total		15600	790	13786	276	210

* Année de fondation

Elle a cessé de réescompter leurs effets à partir de 1953 ; cependant, elle continue à leur consentir des avances contre dépôt d'effets de caisse à court terme. Elle a la facilité d'accorder des crédits au commerce mais ne l'exerce guère qu'au profit de la région du Nord ainsi que, dans quelques cas pour appuyer d'autres actions en faveur du développement régional lorsque les entreprises parviennent difficilement à se procurer des fonds à des conditions satisfaisantes. Elle n'octroie qu'exceptionnellement ses prêts à des particuliers.

Banques et fonds contrôlés par l'Etat

L'Etat a créé de nombreux fonds et banques pour appuyer sa politique économique et sociale en offrant des conditions plus avantageuses que les banques privées, en intervenant à titre complémentaire ou comme relais, ou encore en facilitant les prêts à caractère social. Les banques d'Etat accordent surtout des prêts sur hypothèque destinés à des investissements de base, seule la Banque Agricole octroie des crédits de roulement. Certaines d'entre elles et le Fonds de Développement servent également de canal aux subventions des pouvoirs publics ou peuvent accorder des garanties.

Les autorités établissent tous les ans les plafonds de prêts de ces instituts.

A l'origine, l'une des principales ressources des organismes de crédit de l'Etat était constituée par des émissions d'obligations garanties par l'Etat. Mais depuis une vingtaine d'années, ils tirent l'essentiel de leurs moyens d'avances du Trésor. Leurs emprunts émis à des taux plus élevés en raison des conditions spéciales des opérations qu'ils servent à financer, étaient d'un placement difficile.

Ressources disponibles pour les opérations du
Fonds de Développement Régionale en 1971 (MKRN)
(estimation du Fonds)

1) Pour les prêts

Disponibles sur capital et emprunts antérieurs (1)	102,8
Remboursements	55,8
Emprunts nouveaux (1)	<u>300,-</u>
Total	458,6

(1) Il s'agit essentiellement d'emprunts auprès du Trésor ou du Fonds de garantie contre le chômage ou de Fonds de péréquation du produit de l'impôt.

2) Pour les garanties

Plafonds autorisés	400
- Garanties en cours et approuvées	<u>284,8</u>
	115,2
+ Remboursements sur prêts garantis	<u>31,8</u>
	147,-

3) Pour les subventions

Budget de l'Etat	8,5
- Dépassements autorisés dès 1970	<u>3,8</u>
	4,7
+ Dépassements autorisés 1971	<u>4,-</u>
	8,7

Fonds de développement régional (Distriktenes Utbyggingsfond)

Il convient de réserver une place à part au Fonds de développement régional en raison de sa mission qui a été ainsi définie : "porter les conditions économiques des populations des régions faiblement développées au même niveau que dans le reste du pays".

Le Fonds comporte les organes suivants :

- Un Conseil de 21 membres et de 21 suppléants désignés par le gouvernement tous les deux ans et choisis pour représenter les régions et les secteurs de l'économie ;
- Un Conseil d'Administration de 10 membres et de 10 suppléants nommés pour 4 ans. Le Conseil s'est divisé en 1965 en trois groupes de travail
 - 1) industrie ; 2) pêche, industrie du poissons, transports maritimes et chantiers navals ; 3) agriculture, élevage, forêts, tourisme- chargés d'examiner les questions de son ressort afin de préparer efficacement les réunions plénières. Le Conseil d'Administration désigne en outre un comité des subventions.

La structure administrative du Fonds comporte un directeur, assisté d'un directeur-adjoint et de cinq sous-directeurs (Régions Nord, Région Sud-littoral, Région Sud-intérieur, Administration, Information). Au début de 1971, l'effectif total était de 124 personnes et le budget de fonctionnement prévu pour l'année de 9,2 M KRN.

Le tableau ci-contre montre que le Fonds est comme les banques d'Etat alimenté essentiellement soit par le budget soit sous forme de prêts du Trésor. Il peut intervenir à titre complémentaire par des prêts, des garanties (1) et même des prises de participation, dans le financement d'entreprises de tous les secteurs et, depuis 1965, dans celui de "centres de croissance" (2).

(1) En 1970, le Storting a fixé à 400 M KRN le plafond des garanties pour l'année.

(2) En 1965, 15 comités (dont Oslo) avaient été invités à proposer la création d'un centre expérimental. 9 propositions furent ainsi retenues. Pour les autres, le gouvernement désigna lui-même des "zones de croissance".

Fonds de développement régional

Tableau des prêts et garanties au 31/12/1970 ventilés par comté et secteur, y compris les engagements du Fonds de développement de l'assurance chômage et du Fonds de développement de la Norvège septentrionale (Montant en milliers de couronnes norvégiennes)

Comtés	Nombre de Projets	Montant		%	Agriculture et Sylviculture					Pêche	Industrie et Mines		Energie Bâtiment et Travaux Pub.		Tourisme	Autres Services		
		Prêts	Garanties		Total	N. Montant	N. Montant	N. Montant	N. Montant		N. Montant	N. Montant	N. Montant	N. Montant			N. Montant	N. Montant
Østfold	36	16 967	2 697	19 664	1,0							36	19 664					
Akershus	28	10 667	2 375	13 042	0,6	1	400					26	12 579			1	63	
Hedmark	201	101 147	24 789	125 936	6,3	8	2 507	1	40			155	112 125	2	1 700	28	8 599	
Oppland	203	98 233	19 081	117 314	5,9	3	315					131	78 337	1	250	59	35 655	
Buskerud	191	66 289	18 464	84 753	4,3	7	448					127	55 329	2	1 261	51	27 124	
Vestfold	17	1 500	1 244	2 834	0,1			1	220			16	2 614					
Telemark	126	52 230	21 516	73 746	3,7	3	1 880	1	25			89	56 593	2	2 300	28	12 843	
Aust-Agder	146	42 610	16 072	58 682	3,0	10	657	1	65			113	50 375			16	6 405	
Vest-Agder	82	27 117	6 726	33 843	1,7	4	340	1	29			69	31 681			7	1 718	
Rogaland	149	60 167	10 629	70 796	3,6	5	1 255	9	1 170			121	64 394			8	3 325	
Hordaland	268	95 721	26 644	122 365	6,2	12	947	22	5 170			202	95 176	1	6 000	28	14 392	
Sogn og Fjordane	226	93 992	21 736	115 728	5,8	20	3 163	16	2 825			136	79 186	5	5 440	39	24 036	
Møre og Romsdal	529	104 238	34 473	138 761	7,0	32	2 899	82	25 408			370	99 933	2	1 400	18	5 995	
Sør-Trøndelag	329	60 316	30 815	91 131	4,6	47	8 600	17	1 837			205	63 903	4	4 550	35	9 631	
Nord-Trøndelag	380	103 542	112 524	216 066	10,9	88	6 454	28	1 567			220	198 862	2	2 150	18	4 035	
Nordland	462	252 692	60 612	313 304	15,8	97	15 136	41	29 150			233	175 841	27	53 255	30	13 281	
Troms	353	152 940	27 529	180 469	9,1	47	5 978	54	30 491			205	76 105	17	45 242	19	14 926	
Finnmark	286	167 861	29 282	197 143	10,4	26	2 749	57	21 072			137	132 315	10	34 491	31	9 391	
Total	4 017	1 508 279	477 298	1 985 487	100,0	410	53 728	331	119 069	2 591	1 405 812	75	158 039	416	191 419	194	57 420	

Source : Rapport annuel 1970 du Fonds de développement régional

Il peut également octroyer, pour compte de l'Etat, des subventions à fonds perdu pour des enquêtes, des études de planification régionale, des transferts d'entreprises, la formation professionnelle et le démarrage d'activités industrielles. Ces subventions sont à la charge du budget du Ministère des Communes et du Travail qui est l'organe de tutelle. Il peut faire entreprendre lui-même des études par des consultants. Le Fonds accorde, enfin, pour hâter la construction d'établissements industriels, des prêts-relais à court terme que l'entreprise doit convertir ensuite en prêts normaux à la construction.

Les conditions de prêt varient selon la nature du projet. Le taux d'intérêt est sensiblement celui du marché puisqu'il dépend de celui auquel le Fonds se procure ses ressources. En 1970, il était de 6 % (5,5 % l'année précédente) à quelques exceptions près (achats de bateaux : 5,5 %, agriculture : 5,5 %). La durée est limitée en principe à 20 ans, le différé à 3 ans. Cependant, une commission chargée d'examiner les possibilités d'étendre les moyens d'action du développement régional a préconisé (juillet 1971) l'allongement de ces délais. Les prêts et garanties doivent être assurés autant que possible par une sûreté réelle ou un cautionnement et par une garantie de la commune d'élection du projet portant sur 20 ou 25 % du montant total selon l'importance de l'intervention du Fonds.

Le tableau ci-contre donne la ventilation par comtés et par secteurs des prêts et garanties du Fonds au 31/12/1970.

En ce qui concerne les subventions, elles atteignaient à la même date 11,4 M KRN représentées comme suit :

- 1) transferts d'entreprises : 2,3 M KRN ;
- 2) formation professionnelle : 4,3 M KRN ;
- 3) démarrage : 4,7 M KRN.

LISTE DES PRINCIPALES BANQUES NORVEGIENNES

	Total du bilan au 31/12/1971 (MKRN)
Den Norske Kreditbank (Oslo)	6 417
Bergens Privatbanken	4 247
Christiania Bank og Kreditkasse	4 239
Andresens Bank	2 349
Fellesbanken	1 651
Bergens Kreditbank	924
Bøndernes Bank	761
Vestlandsbanken	653

Banques d'affaires

En dépit des récentes restrictions de crédit le total du bilan de l'ensemble des banques d'affaires augmente régulièrement ; on estime qu'il atteindra 29,7 Mrd KRN en 1972, soit 2,4 Mrd de plus que l'année précédente, marquant ainsi un accroissement de 87 % par rapport à 1966.

En 1961, une loi avait visé à réformer l'activité des banques d'affaires. Elle a régi cette dernière jusqu'à une date récente, mais en 1967-1968, il apparût que la réalisation de la réforme structurelle souhaitée se heurtait à des difficultés quasi insurmontables. L'Etat a alors fixé avant tout à la réorganisation du système privé de crédit des buts régionaux, tendant à créer sur l'ensemble du pays un réseau harmonieux de banques locales ou régionales. La création d'un conseil des banques régionales va concrétiser cette intention.

Toutefois, malgré ces efforts, et si parfois même quelques grandes banques se sont vues refuser l'autorisation d'absorber une banque locale, la concentration et, avec elle, la centralisation se poursuivent tout au plus si les grandes banques donnent, elles, une certaine autonomie à leurs filiales ou succursales.

De 1960 à 1970 en effet, le nombre des banques indépendantes a diminué de 45 % et celui des filiales a augmenté de 60 % comme le montre le tableau-ci-après. Cette concentration s'est faite au profit des trois principales banques de Norvège responsables de 18 fusions sur 23.

Evolution du nombre des banques et des filiales 1960-1970

Année	Nombre de banques indépendantes	Nombre de succursales ou filiales (°)	Nombre total Banques + filiales
1960	68	94	162
1970 (°°)	40	149	189

(°) Ayant une gestion financière séparée au sein d'un groupe

(°°) Sur la base des autorisations accordées.

En 1971 le nombre de banques était encore réduit, on n'en comptait plus alors que 37.

. En 1972, le plafond des crédits a été limité pour les banques à 1400 M KRN contre 1200 l'année précédente. Il est intéressant de noter à ce propos que l'expansion du crédit en 1971 avait été surtout le fait des banques du Nord dont la part dans le dépassement du plafond a atteint 70,1 %.

Les banques sont soumises au contrôle de l'inspection des banques (Bankinspektionen). Elles sont presque toutes regroupées au sein d'une Fédération Bancaire.

Caisses d'épargne

Les caisses d'épargne jouent un rôle important dans le système du crédit. La première d'entre elles - et qui est restée la plus importante - la Christiania Sparebank, devenue ensuite l'Oslo Sparebank (1) fut fondée en 1822.

.../...

(1) Elle a fusionné avec l'Akers Sparebank en 1970

On en compte actuellement quelque cinq cents. Ici encore joue la tendance à la concentration ; il y en avait en effet encore six cents en 1959.

La loi leur impose de remplir des conditions relativement faciles, en particulier leur capital doit être de 0,5 M KRN ; encore cette condition n'est-elle imposée que depuis peu. Le capital social était auparavant de 50 000 KRN.

Les caisses d'épargne sont comme les banques soumises au contrôle de l'Inspection des Banques. Elles ne peuvent lier leur activité à aucune entreprise capitaliste et les excédents d'exercice ne peuvent qu'être ajoutés au capital ou distribués sous forme de subventions à l'économie. La majorité d'entre elles sont d'assez faible importance ; en 1968, 312 d'entre elles sur 520 avaient un total du bilan compris entre 5 et 20 M KRN.

Au 32 décembre 1969, l'encours des prêts des caisses d'épargne atteignait 11,6 Mrd KRN, dont 5,14 Mrd sous forme de prêts hypothécaires. Le taux moyen d'intérêt s'établissait entre 6,11 pour les facilités de caisse et les prêts à la construction et 7,05 % sur les traites. Le total de l'actif était de 21,2 Mrd KRN en augmentation de plus de 66 % par rapport à 1966.

Banques d'affaires et caisses d'épargne

Banques d'affaires et caisses d'épargne se distinguent les unes des autres à plusieurs égards. Le rôle social imparté aux caisses d'épargne par l'Etat paraît constituer la différence de base. De là découle en particulier que les caisses tirent le plus clair de leurs ressources (17,3 Mrd sur 19 Mrd KRN, soit 91 %), des dépôts des particuliers pour les banques au contraire ces dépôts n'ont constitué la même année que 68 % de ressources et moins encore les années précédentes.

.../...

Les emprunts y figurent pour près de 5 % (0,1 % dans le cas des caisses d'épargne) et les dépôts des autres banques pour 11 %. De là découle aussi le régime spécial dont ont bénéficié les caisses d'épargne en matière de réserves ; le taux de celle-ci a été ramenée de 2 % dans le Nord (1/10/1971) et de 1 % dans le Sud (1/2/1972).

Autres établissements de crédit

Service des virements postaux (Postgiro) et caisse d'épargne postale (Norges Postsparebank)

Le service des virements postaux qui a commencé à fonctionner en 1943 y est régi par un décret de 1946 et géré et contrôlé par une commission dans laquelle siège notamment le directeur des postes et un représentant du Ministère des Finances. Le montant des dépôts y augmente rapidement passant par exemple de 2 Mrd en 1968 à 3,8 Mrd en 1970.

Le service des virements prête la majorité de ce fonds à l'Etat. En 1970, 1,4 Mrd KRN sous forme d'obligations de l'Etat, des banques ou entreprises d'Etat et 2 120 sous forme d'avances au Trésor.

La caisse d'épargne postale fondée en 1948 n'a commencé ses activités qu'en 1950. Elle a pour but "de promouvoir l'épargne en recevant des dépôts garantis par l'Etat et productifs d'intérêts".

Le montant total des dépôts y atteignait 2,4 Mrd KRN en 1970 et, comme dans le cas du service des virements, l'Etat en obtenait une bonne part (1,7 Mrd) sous forme de prêts.

L'Etat estime d'ailleurs que les fonds en dépôts auprès de la caisse -et garantis par lui- sont en premier lieu destinés à lui être prêtés.

Association de crédit (Kreditforeninger)

Il existe en Norvège un nombre important d'"associations de crédit" fondées pour accorder des prêts à des branches déterminées de l'économie : construction de logements, industries manufacturières, construction navale etc.)

Au 31 décembre 1969 (°) l'encours des crédits accordés par ces associations se montait à 4,550 M KRN dont 2,1 02 M pour les prêts fonciers et 0,25 Mrd pour les prêts hypothécaires. Le taux d'intérêt alors pratiqué par les associations était de 5,48 % en moyenne avec une fourchette de 2 à 8 %.

Le contrôle rigoureux exercé par les autorités sur les émissions d'emprunts rend l'accès au marché difficile pour les associations.

(°) dernière donnée disponible

Marché des capitaux

Ces dernières années, le secteur public a été le principal emprunteur. En 1970, sur un montant total des emprunts émis de 4 322 M KRN* le secteur privé en avait collecté 1 319 M, le reste étant absorbé par les émissions de l'Etat, des banques de l'Etat ou des communes.

Les émissions à l'étranger pour compte norvégien ont à peine fléchi avec 618 M KRN contre 697 en 1970.

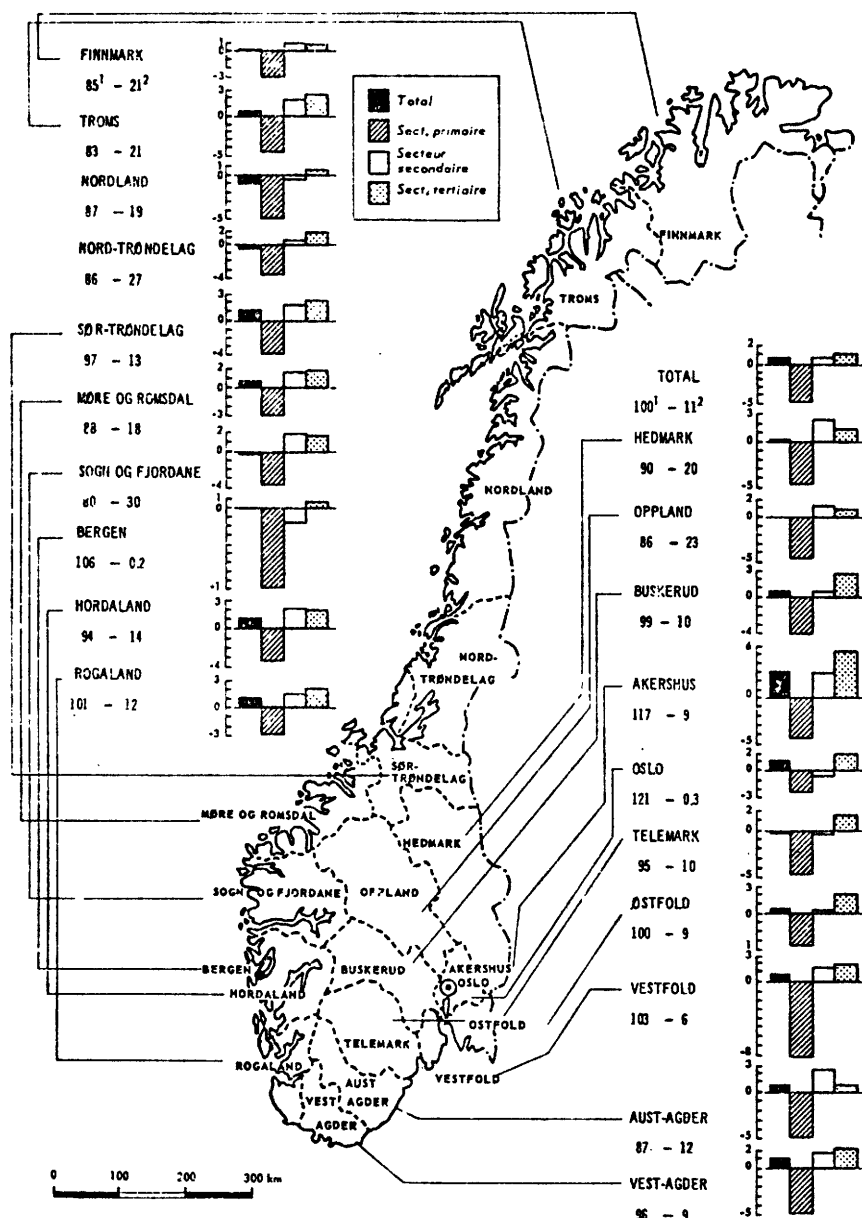
Les émissions d'action ont atteint 689 M KRN en 1970.

Les taux d'intérêt s'échelonnent entre 4 et 7 % avec une prédominance pour les taux de 5,25 % et 6,50 %. En 1971, le secteur public et les collectivités furent presque seuls emprunteurs avec 3 613 M KRN sur 3861 (mais 331 M KRN net).

Au 31/12/1970, le montant des obligations en circulation était de quelque 27,6 Mrd KRN dont près de 19 Mrd pour l'Etat et les communes.

* net 331 M KRN

Répartition du revenu et de l'emploi par régions
 Variation de l'emploi par secteurs et par comtés,
 1961 - 1970 (taux annuel)
 et niveau relatif par comtés¹



1 Indice du revenu imposable par tête (1968) par rapport à la moyenne nationale égale à 100.
 2 Part des industries primaires dans l'emploi total (1970).

LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Problèmes démographiques

Le chômage est faible en Norvège ; on dénombrait, à la fin de 1970, 19.450 chômeurs, soit 1,3 % de la population active. A la même date on enregistrait 32.400 personnes occupées de plus que l'année précédente. Cependant cette augmentation était surtout le fait des comtés les plus favorisés du pays (cf. carte ci-contre).

Cette remarque met en lumière le problème des disparités régionales en Norvège.

Sur un territoire d'une superficie de quelque 324.000 km² - légèrement plus grande que celle de l'Italie - la Norvège compte 3,9 millions d'habitants, ce qui représente une faible densité moyenne : 12 habitants au km² (Italie : 168 hbs/km² ; Danemark : 108 hbs/km² ; Irlande : 42 hbs/km²). Mais les écarts sont très importants entre les régions ; la densité atteint 60 à 80 habitants au kilomètre carré dans la zone d'Oslo et d'Akershus et tombe à 1,6 habitant au km² dans le Nord du pays. Le taux annuel d'augmentation est élevé : 0,9 % en moyenne depuis 1960.

Le phénomène qui retient tout particulièrement l'attention des autorités est depuis longtemps l'importance des migrations des populations des régions du Nord vers celles du Sud et surtout de l'Est (cf. tableau et carte p. 47 a. et 47 b). Ces migrations ont un certain effet compensatoire, car le taux de fécondité du Nord est supérieur à celui des régions du Sud du pays, et le flux migratoire maintient sensiblement le

Soldes des migrations interrégionales et avec l'étranger pour la période

1957-1968

Vers	De	Oslo/ Akers- hus	Øvrige Øst- landet	Øst- landet	Sør- landet	Vest- landet	Tronde- lag	Nord- Norge	Utlandet	Total netto- flytting
Oslo/Akershus			26 610	26 610	1 769	14 471	6 899	12 039	÷ 1 391	60 397
Øvrige Østlandet	÷ 26 610			÷ 26 610	÷ 48	8 254	4 209	10 135	÷ 1 456	÷ 5 516
Østlandet	÷ 26 610	26 610			1 721	22 725	11 108	22 174	÷ 2 847	54 881
Sørlandet	÷ 1 769		48	÷ 1 721		1 302	279	1 731	960	2 551
Vestlandet	÷ 14 471		8 254	÷ 22 725	÷ 1 302		21	5 005	÷ 1 653	÷ 20 654
Trondelag	÷ 6 899		4 209	÷ 11 108	÷ 279	21		2 680	÷ 1 412	÷ 10 140
Nord-Norge	÷ 12 039		10 135	÷ 22 174	÷ 1 751	5 005	÷ 2 680		÷ 2 541	÷ 34 131
Utlandet	1 391		1 456	2 847	÷ 960	1 653	1 412	2 541		7 503
Total nettoflytting	÷ 60 397		5 516	÷ 54 881	÷ 2 551	20 654	10 140	34 131	÷ 7 503	

Source : Om virkemidler i distriktsutbyggingen, St. meld. nr. 18 1970-71

NORVEGE

MIGRATIONS INTERREGIONALES 1957-1968

(Voir tableau ci-contre)

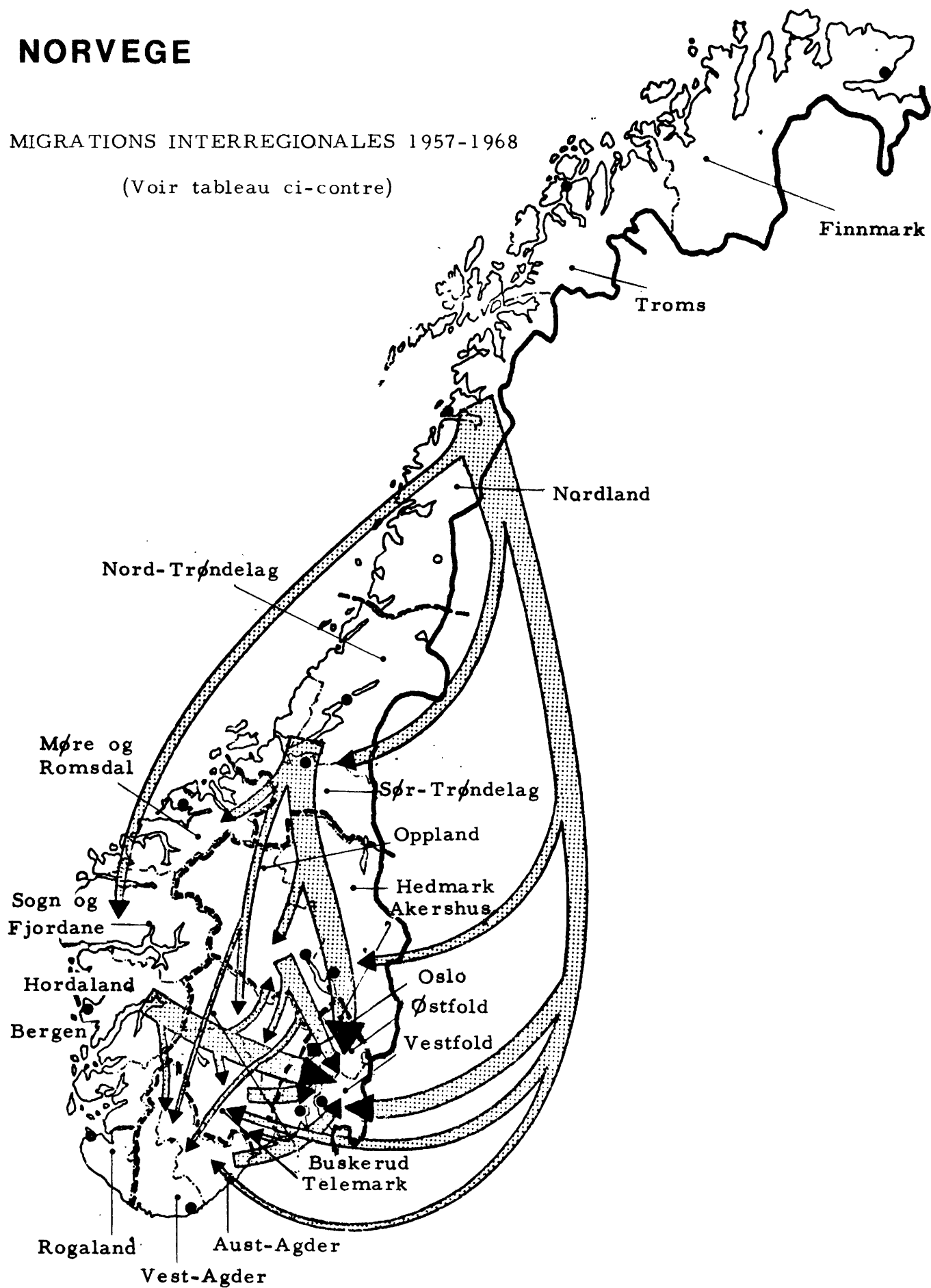


Tableau I

Variation de la population entre 1950 et 1970

	Valeur absolue			% en moyenne annuelle		
	1/12--1950	1/11--1960	31/12--1965	1/12--1950	1/11--1960	31/12--1965
	1/11--1960	31/12--1965	31/12--1970	1/11--1960	31/12--1965	31/12--1970
Østfold	17 222	7 937	11 018	1,0	0,8	1,0
Oslo/Akershus	92 251	48 884	47 907	1,1	1,3	1,2
Hedmark	3 651	620	2 046	0,2	0,0	0,3
Oppland	5 688	2 042	4 612	0,3	0,2	0,6
Buskerud	26 318	8 166	8 379	1,5	0,9	0,8
Vestfold	5 637	6 157	9 151	0,4	0,8	1,0
Telemark	13 426	5 203	1 814	0,9	0,7	0,2
Est	164 193	79 069	84 927	1,0	0,9	0,9
Aust-Agder	1 237	1 081	2 731	0,2	0,3	0,6
Vest-Agder	11 946	7 094	8 382	1,2	1,3	1,4
Rogaland	27 233	13 383	17 027	1,2	1,1	1,3
Sud	40 436	21 558	28 140	1,0	1,0	1,2
Bergen/Hordaland	30 114	16 023	17 254	0,9	0,9	1,0
Sogn og Fjordane	2 164	733	484	0,2	0,1	0,1
Møre og Romsdal	21 589	4 784	6 078	1,1	0,4	0,5
Ouest	53 867	21 545	23 816	0,8	0,6	0,7
Scr-Trøndelag	14 367	9 636	12 455	0,7	0,9	1,1
Nord-Trøndelag	6 775	580	873	0,6	0,1	0,1
Centre	21 142	10 216	13 328	0,7	0,6	0,8
Nordland	15 492	6 452	2 432	0,7	0,5	0,1
Troms	10 051	4 637	4 827	0,8	0,7	0,7
Finnmark	7 507	2 935	1 437	1,1	0,8	0,4
Nord	33 050	14 074	3 832	0,8	0,6	0,2
Ensemble	312 688	146 462	154 043	0,9	0,8	0,8

Tableau II

Accroissement de la population dans les principales zones urbaines

Zone de	Accroissement %		
	<u>1960</u> 1950	<u>1965</u> 1960	<u>1970</u> 1965
Oslo	15,8	5,7	5,9
Bergen	15,3	5,4	6,7
Trondheim	14,4	7,8	11,3
Stavanger	18,5	5,5	7,2
Kristiansand	25,5	8,8	11,8
Ensemble des villes	16,2	6,3	7,0
Ensemble du territoire	9,5	3,3	4,3

Sources : St. meld. nr. 27, 1971-72 et nr. 18, 1970-71

niveau de la population de ces régions sans qu'il en résulte une diminution pour le Nord (cf. tableau I ci-contre). Mais cet effet global ne doit pas faire perdre de vue deux réalités. D'une part, en l'absence de mesures destinées à freiner, voire à enrayer le mouvement, celui-ci tendra à s'accélérer et à vider les régions moins favorisées au profit des régions plus attractives, en créant dans le Nord un espace dépeuplé avec toutes les conséquences politiques (frontière commune de 200 km avec la Russie !) et économiques (difficulté de maintenir les services et l'aide sociale) que cela peut entraîner. D'autre part, à l'intérieur même des régions du Sud, les grands centres forment des pôles d'attraction très puissants et qui menacent de croître démesurément. Cela compromettrait non seulement l'équilibre économique du pays dans son ensemble, mais aussi celui de la région en cause où les centres urbains se congestionneraient tandis que la périphérie perdrait sa substance (cf. tableau II ci-contre).

Ce problème est au centre de la politique régionale de la Norvège qui vise dans un premier temps à fixer les populations des régions moins développées de l'Ouest et du Nord en leur assurant un bien-être suffisant pour pouvoir ensuite en modifier progressivement la structure, fondée presque exclusivement sur les activités primaires, et, grâce à l'implantation d'industries, réaliser plus tard un certain équilibre économique sur l'ensemble du pays. Aux fins sociales et démographiques s'ajoutent d'ailleurs des considérations de défense de l'environnement.

Etant donné l'extension des régions en retard et la nécessité d'éviter l'engorgement des centres en expansion, la politique régionale se confond encore largement avec la politique économique nationale.

Les objectifs de la politique régionale norvégienne sont toujours formulés en termes assez généraux. C'est ainsi qu'en 1966, le nouveau gouvernement les énonçaient : "Le gouvernement s'attachera à mettre en oeuvre une politique régionale active afin de promouvoir un meilleur équilibre régional et de faciliter la solution des problèmes de reconversion nés de modifications structurelles de l'économie. Le gouvernement a l'intention de stimuler l'administration de la planification et de la recherche régionales et aussi de renforcer les mesures qui intéressent les activités de développement". Il est prévu également qu'on luttera autant que possible contre l'hypertrophie des grands centres, sans qu'on se résolve, cependant, à appliquer des mesures de dissuasion, le promoteur devant être en dernier ressort maître de son choix.

Développement de la politique régionale

Les étapes de l'évolution de la politique économique vers la régionalisation se confondent avec celles de la mise en place d'un système de plus en plus perfectionné d'instruments financiers destinés à favoriser le développement et la création d'une structure administrative apte à le diriger.

Les débuts de l'industrialisation se situent vers le milieu des années 30. Ils ont été marqués par le développement de l'énergie électrique. Mais l'implantation des centrales ne répondait pas alors aux soucis du développement régional au sens actuel. Le choix du lieu était essentiellement dicté par des considérations de coût, notamment celui du transport de l'énergie.

Cependant la présence des centrales devait permettre ultérieurement l'installation d'industries-clés dites "pierres d'attente" offrant un nombre suffisant d'emplois et aptes à exercer un effet d'entraînement (1) sur des zones assez étendues.

Evolution de la politique régionale à travers celle des instruments financiers

Dès 1936, la création du Fonds de péréquation du produit de l'impôt vise à aider les communes à faible revenu en ventilant les recettes fiscales en fonction de la situation économique des comtés et des communes.

Quelque temps avant le deuxième conflit mondial, la politique d'industrialisation prend corps par l'établissement du Fonds des industries nouvelles qui a pour but de faciliter la modernisation ou la création d'entreprises-clés.

Les créations de fonds ayant une vocation de développement vont ensuite se succéder. C'est d'abord (1947) l'assurance contre le chômage qui met sur pied un premier fonds destiné à épauler les entreprises aptes à offrir des emplois stables. Puis (1952), avec la mise sur pied du premier programme de développement régional limité à la Norvège septentrionale, celle du Fonds de la Norvège septentrionale. En 1955, l'Etat met en place le Fonds de développement de l'assurance contre le chômage. En 1960, les discussions sur le renouvellement du Fonds de la Norvège septentrionale qui venait à expiration donnèrent naissance au Fonds de développement

(1) On peut citer, à titre d'exemples: l'aciérie de Mo i Rana, l'usine Norsk Hydro à Glomfjord, l'usine d'aluminium de Mosjøen et la papeterie de Skogen.

régional dont la compétence s'étend à toutes les régions en difficulté sur l'ensemble du territoire.

Les tensions apparues sur le marché du travail par suite de la diminution des réserves de main-d'oeuvre devaient montrer, vers 1964, que les résultats obtenus en appliquant les divers moyens d'action n'avaient pas permis de réaliser les objectifs visés : le processus de migration se poursuivait. C'est alors, à partir de cette prise de conscience, que la politique de développement régional commença à prendre son plein sens.

L'élargissement de la gamme des interventions du Fonds par les prises de participations est une manifestation de cette orientation nouvelle. Plus récemment⁽¹⁾, une nouvelle extension a été promue par la Commission des moyens d'action : facilités nouvelles en matière de subventions, allongement de la durée des prêts du Fonds et de la période de franchise.

Ce tournant de la politique économique vers une forme plus résolument régionale se constate clairement sur le plan des structures administratives.

(1) Juillet 1971

Développement régional et structures administratives

Dans les pays scandinaves, les communes jouissent d'une large autonomie. Aussi sont-elles le premier support des actions de développement régional. Une loi entrée en vigueur le 1er janvier 1966, stipule qu'il leur appartient d'établir des programmes d'aménagement assortis de programmes d'investissement. Souvent, dans les régions en retard, la commune isolée ne peut faire face à de telles tâches et pour faciliter les regroupements, les comtés ont été divisés en régions de planification (4-5 communes).

Pour assister les communes en matière de développement régional, les comtés - placés sous l'autorité du préfet assisté d'un conseil composé de représentants des communes - comportent chacun un Bureau de programmation⁽¹⁾ constitué par trois spécialistes (architecture, génie civil, économie) rétribués par l'Etat, et une Commission départementale du travail et du développement.

La responsabilité du développement incombe, au niveau de l'administration centrale, au ministère du Travail et du Développement qui est assisté notamment d'une commission des moyens d'action du développement régional.

Lorsque les conditions l'ont exigé, des plans d'ensemble dépassant les limites des comtés ont pu être mis sur pied. C'est ainsi qu'en 1965, le gouvernement établit une commission de planification pour la région pléthorique de l'Est. La compétence de cette commission s'étend à huit départements, dont Oslo. Elle était chargée d'établir un plan coordonné et s'est effectivement acquittée de cette tâche en présentant un plan à caractère plutôt indicatif qui a été jugé tout à fait satisfaisant. Par la suite, de telles commissions ont été créées pour une partie de l'Ouest et le Trøndelag. Toutes ces commissions ont leur propre secrétariat dont l'Etat supporte la charge financière.

(1) Leur installation a commencé en 1948

L'année 1968 a été marquée par deux créations. Celle de la commission des moyens d'action du développement régional dont le mandat est limité à l'étude des moyens financiers à l'exclusion de leur coordination ainsi que de tous avis sur les principes de la politique régionale elle-même. D'autre part, celle de la Société immobilière de développement industriel (SIVA)⁽¹⁾ sur le modèle de l'Industrial Estate Corporation britannique, est venue compléter le système.

Enfin, plus près de nous (1.5.71), une loi fixait les directives en matière de localisation d'entreprises et créait un secrétariat permanent de la commission de localisation. En 1971, la commission des moyens du développement préconisait une intensification de l'action en matière d'assistance technique et de structures d'accueil par extension du système de la location de bâtiments et terrains industriels⁽²⁾ et la décision voulue était prise en cours d'année.

Moyens mis à la disposition des communes

On a vu que l'Etat assume une partie des frais administratifs liés au développement. Les investissements proprement dits sont en principe à la charge des communes.

La mise en vigueur en 1961 et les perfectionnements successifs d'un système fiscal destiné à aider les communes économiquement faibles par une péréquation des revenus entre les différentes parties de la Norvège, permettent aux plus pauvres d'entre elles de recevoir

(1) Selskapet for Industrivekstanlegg

(2) Les premières réalisations communales à cet égard remontent à 1963.

les compléments de moyens indispensables. Les communes peuvent également obtenir le soutien de l'Etat qui prend en charge les salaires versés ou octroie des aides importantes (jusqu'à 70 %) dans certains cas spéciaux d'amélioration de l'infrastructure économique, de création de zones de loisir, etc. Enfin, elles peuvent recevoir des prêts d'un institut spécialisé, la Banque des Communes, créée en 1926.

Critères d'application des moyens de développement

Depuis l'établissement en 1956 du plan de développement du Nord du pays, la Norvège n'a plus délimité de régions considérées comme critiques. C'est ainsi que les statuts du Fonds de développement régional indiquent seulement qu'il exerce son action "dans les zones souffrant de difficultés en matière d'emploi ou qui sont insuffisamment industrialisées". L'application de ces critères sommaires, permet au Fonds d'éliminer du domaine de son action les comtés d'Østfold, et d'Oslo et Akershus, à l'exception de quelques communes, et, dans onze comtés, une quarantaine de communes⁽¹⁾. Le territoire subsistant, considéré comme du ressort du Fonds, est très étendu, mais ne représente que 45 % de la population.

Cette souplesse pragmatique à laquelle les autorités tiennent particulièrement se confirme dans le sens de la restriction. si l'on remarque que, pour l'obtention des subventions de transport, l'application de critères plus précis, faisant intervenir les notions de revenu, de variation du niveau démographique, de chômage, de part

(1) Fonds de développement régional, rapport annuel 1970

Tableau des moyens directs de la politique régionale

I. Fonds de développement régional

Prêts et garanties : - au titre des investissements ou du fonds de roulement

- pour acquisition par les communes de terrains ou bâtiments à louer pour usages industriels

Souscription d'actions /ou prêt de capitaux à risque/

- Subvention pour
- enquêtes, études, établissements de programmes
 - transferts d'entreprises
 - formation professionnelle spécialisée
 - démarrage de production

———0———

II. A la charge directe du budget national :

- Exonération d'impôts pour constitution de réserves destinées à être réinvesties dans des moyens de production
- Exonération au titre de l'impôt sur le revenu
- Remboursement de certaines dépenses d'investissement
- Subventions d'investissement/d'amortissement

———0———

III. Société immobilière de développement industriel - SIVA (capital : 5 M. KRN) : achat de terrains, construction de bâtiments à mettre à la disposition des industriels (vente, location, ...)

———0———

IV. Dérogation à l'obligation du permis de construire

———0———

V. Subvention de transport (équivalant notamment à rapprocher le lieu de production du marché).

———0———

du secteur primaire dans l'emploi, vient réduire notablement le pourcentage des ayants droit. La délimitation des régions à développer au sens de la loi instaurant une réglementation fiscale spéciale destinées à favoriser le développement régional est encore plus restrictive. Elle vise "les régions les plus défavorisées" et n'englobe, ainsi, que 23 % de la population totale.

La situation actuelle


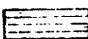
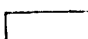


La liste récapitulative ci-contre des moyens directs à la disposition de la politique régionale met en relief les orientations actuelles de cette politique.

A la gamme des moyens directs viennent s'ajouter toutes les subventions qui agissent indirectement dans le sens de la politique régionale (subventions à la pêche, à l'agriculture, aides en faveur des exploitations forestières, etc.). Mais leur influence sur le développement est impossible à estimer.

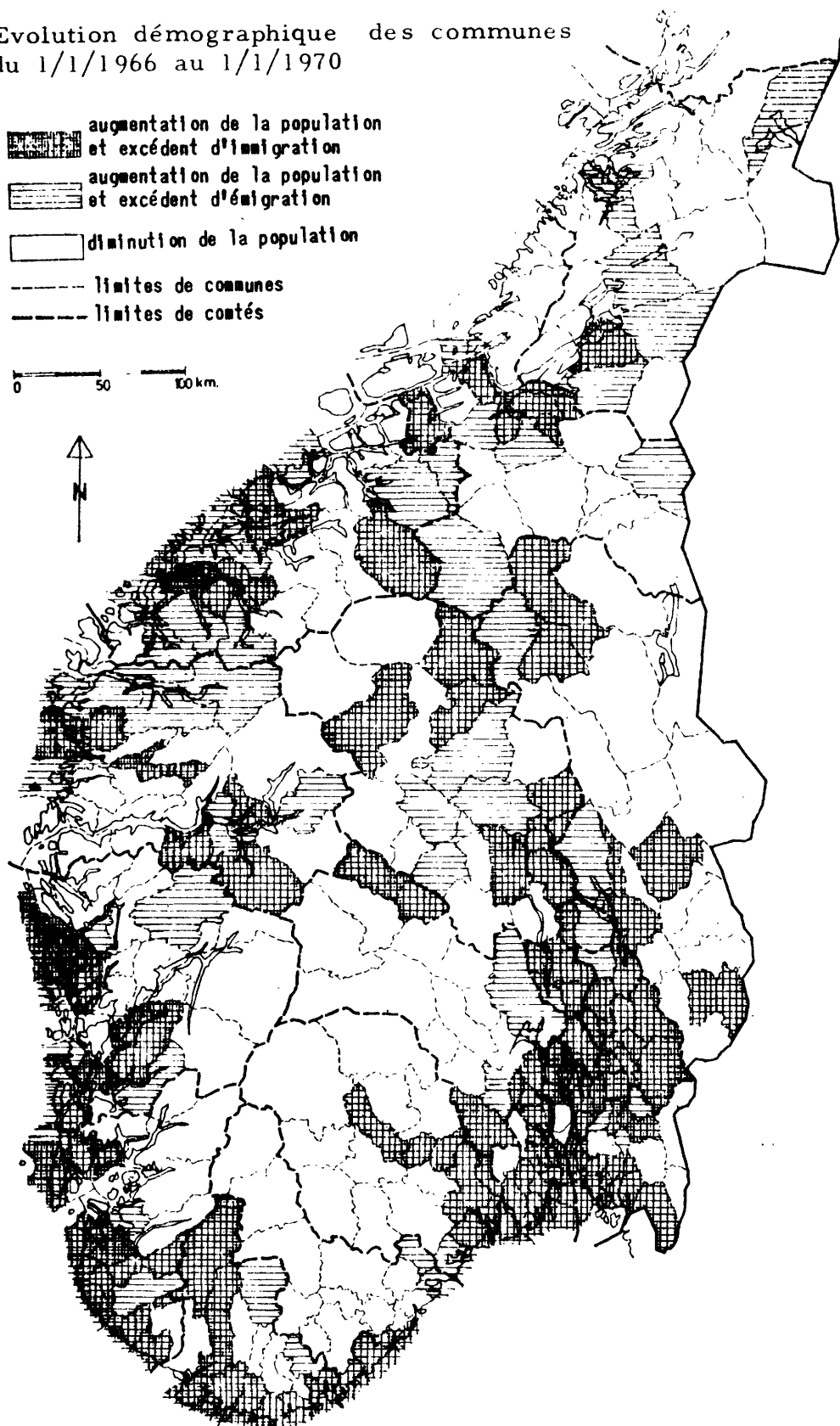
Les résultats de la politique régionale du gouvernement norvégien, et, notamment de ses efforts pour éviter d'irrémédiables déséquilibres démographiques entre régions sont difficiles à juger. Ils sont, à tout le moins insuffisants. Devant cette insuffisance et devant la perspective de l'entrée dans le Marché Commun dont la politique régionale est plus différenciée, les pouvoirs publics ont repensé le problème et se sont orientés vers des solutions plus nuancées.

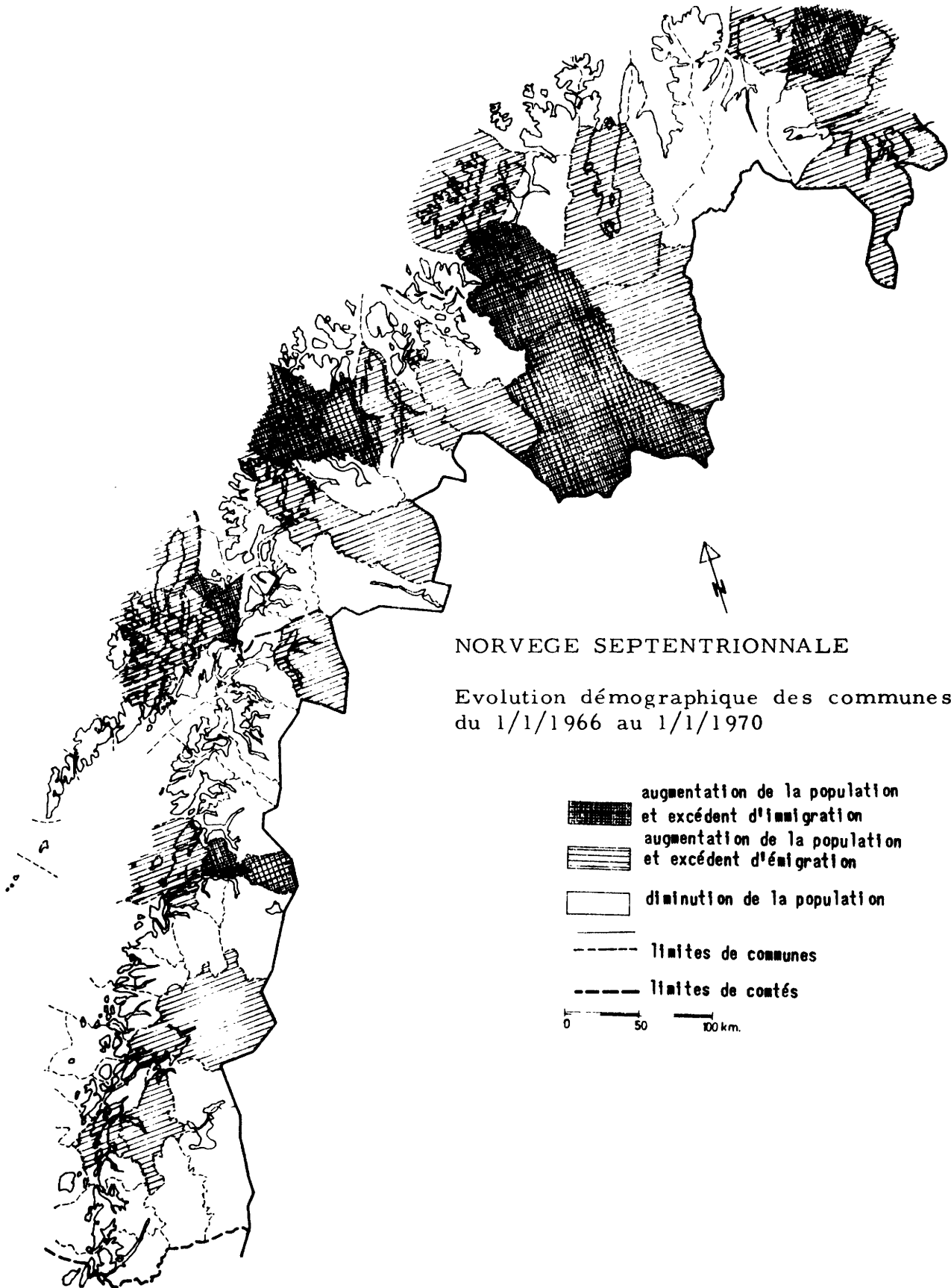
NORVEGE MERIDIONALE

Evolution démographique des communes
du 1/1/1966 au 1/1/1970

-  augmentation de la population et excédent d'immigration
-  augmentation de la population et excédent d'émigration
-  diminution de la population
-  limites de communes
-  limites de comtés

0 50 100 km.





Revenu moyen par contribuable et par comté 1961-1969

Fylke	Revenu en KRN			% de la moyenne annuelle	
	1961	1969	Variation % 1961-1969	1961	1969
Østfold	12 636	21 172	67,6	104,8	99,6
Akershus	13 808	24 770	79,4	114,5	116,6
Oslo	15 996	25 493	59,4	132,7	120,0
Hedmark	10 580	18 991	79,5	87,8	89,4
Oppland	10 015	18 263	82,4	83,1	85,9
Buskerud	12 024	20 972	74,4	99,7	98,7
Vestfold	12 908	21 941	70,0	107,1	103,2
Telemark	11 948	20 096	68,2	99,1	94,6
Aust-Agder	10 175	18 357	85,3	84,4	88,7
Vest-Agder	11 577	20 526	77,3	96,0	96,6
Rogaland	11 670	21 284	82,4	96,8	100,2
Hordaland	10 758	20 284	88,5	89,2	95,4
Bergen	13 025	22 355	71,6	108,0	105,2
Sogn og Fjordane	8 820	17 186	94,9	73,2	80,9
Møre og Romsdal	9 720	18 823	93,7	80,5	88,6
Sør-Trøndelag	11 057	20 653	86,8	91,7	97,2
Nord-Trøndelag	9 603	18 201	90,6	79,7	86,1
Nordland	10 168	18 528	82,2	84,3	87,2
Troms	9 417	17 931	90,4	78,1	84,4
Finnmark	9 953	18 553	86,4	82,6	87,3
Norvège	12 055	21 252	76,3	100,0	100,0

Source : Bureau Central des Statistiques Fiscales

L'avenir : la planification nationale et régionale

Force a été aux autorités de constater que, si les revenus avaient tendance à s'égaliser sur l'ensemble du pays (cf. tableau ci-contre), en revanche l'émigration s'accélérait dans certaines zones qui commençaient à se dépeupler (cf. cartes p. 55 a et 55 b).

Le manque d'efficacité de la politique régionale a pu être imputé pour une bonne part au fait que les communes auxquelles incombent finalement les actions de développement n'ont pas, à leur échelon, les moyens voulus. L'aide, voire un certain encadrement technique, fournis par les comtés et l'Etat sont insuffisants pour conférer à leurs actions la coordination et l'intensité suffisantes.

C'est pourquoi le Ministère du Travail et des Communes a transmis au Ting, le 21 janvier 1972, un Avis sur "la politique régionale et la planification nationale et régionale" ⁽¹⁾.

Il y analyse d'abord les facteurs de la vie économique et sociale que les autorités peuvent influencer. Il souligne le fait que les conditions particulières de l'économie norvégienne, et surtout sa dépendance vis-à-vis du commerce extérieur, imposent des contraintes supplémentaires qui compliquent beaucoup la tâche.

Les deux objectifs de la politique régionale mis en relief par l'avis du Ministère sont, de nouveau, d'une part, la défense de l'environnement, de l'autre, le maintien du peuplement des régions en

(1) St. meld. nr. 27 (1971-72) : Om regionalpolitikken og lands- og landsdelsplanleggingen

retard grâce à un niveau de vie convenable. Cependant, il admet une certaine souplesse et abandonne l'idée fixiste d'imposer à tout prix entre les différentes parties du pays une répartition arbitraire du peuplement.

La future politique régionale doit être préparée par des études sur la rapidité et l'ampleur des mutations technologiques, la nécessité de compenser au fur et à mesure les pertes d'emplois dans le secteur primaire par des créations d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, les ressources offertes par la technologie de pointe et les exigences qu'elle impose en matière de formation de la main-d'oeuvre.

Les actions régionales auront pour but de poursuivre et même d'accélérer la rationalisation et la modernisation des activités primaires. Afin d'assurer l'occupation de la main-d'oeuvre ainsi libérée, l'industrie devra être de plus en plus fortement incitée à choisir ses lieux d'établissement en fonction des impératifs du peuplement ; des mesures de dissuasion pourront être envisagées pour l'éloigner des centres à tendance hypertrophique. De même, les services - leur croissance est plus rapide que celle de l'industrie - et ils offrent des possibilités d'emploi féminin - devront être largement décentralisés ⁽¹⁾.

(1) Une commission nommée en 1961 avait proposé dans son avis, émis en 1964, la décentralisation de vingt institutions publiques représentant un effectif de huit cents personnes. Sa proposition n'a guère eu d'effet. Une nouvelle commission a été créée en 1969.

La politique du peuplement

Pour informer efficacement la politique d'industrialisation, la politique du peuplement devra avoir pour but d'établir un plan d'ensemble fondé sur l'utilisation optimale de l'espace national et des ressources naturelles, et visant à offrir à l'individu, dans des zones géographiques d'une extension raisonnable, des possibilités d'activité capables de lui assurer un niveau de vie convenable et assez diverses pour lui permettre un libre choix professionnel au prix d'une certaine mobilité.

Ces objectifs doivent être atteints tout particulièrement par la création ou le renforcement de "centres de gravité".

Une croissance économique et sociale plus équilibrée suppose que l'on obtienne le déplacement vers les autres régions du développement qui tend à privilégier les régions de l'Est. L'expansion d'Oslo doit, d'autre part, être freinée en favorisant éventuellement celle des centres importants comme Bergen.

Structure administrative décentralisée

L'évaluation des problèmes locaux et des possibilités offertes en matière de développement par les divers secteurs, et l'établissement d'un plan d'ensemble requièrent une certaine structure administrative à créer. Le gouvernement propose notamment la mise en place des organes suivants :

- Une commission interministérielle pour l'étude des questions budgétaires relatives au développement régional. Cette commission aura à veiller, entre autres, à la coordination de l'emploi des ressources régionales et des ressources budgétaires ;

- Une commission interdépartementale chargée d'examiner les répercussions sur l'économie des régions de l'implantation de grands projets des secteurs public ou privé : universités, hôpitaux, aéroports et industries, etc. Cette commission serait la principale animatrice pour l'établissement et la mise en oeuvre du plan national de développement régional ; elle donnerait dans chaque secteur des directives générales aux comtés, districts et communes sans que cela entraîne une quelconque centralisation des pouvoirs de décision ni aucune atteinte à la responsabilité pleine et entière des pouvoirs locaux. Au contraire certains pouvoirs d'exécution de l'Etat devront être transférés aux administrations locales qui seront renforcées afin de pouvoir être à même de les assumer. Le plan de développement régional ne supprimera pas la nécessité de plans sectoriels détaillés, son objet étant seulement d'harmoniser et d'arbitrer les uns par rapport aux autres de tels plans partiels.

Le plan à élaborer

Il s'articulerait selon les grands chapitres suivants :

- Plan structurel des zones de concentration visant à circonscrire l'extension de ces zones en fonction des nécessités agricoles et de la préservation du milieu naturel ;
- Plan cadre pour l'utilisation des ressources en eau et des fjords ;
- Plan visant à la solution des problèmes sectoriels : transports, télécommunications, localisation de zones d'industrialisation, centrales thermiques, distribution des institutions régionales et nationales sur l'espace territorial ;

- Plan structurel de développement économique harmonisé comportant une esquisse de la distribution régionale et des pronostics sur l'économie régionale ;
- Harmonisation des plans de développement des comtés avec le plan d'ensemble en ce qui concerne l'organisation et la répartition des tâches, et éventuellement adaptation de celui-ci à celui-là. Il appartient au chef de comté de faire établir des plans divisionnaires et aux organes locaux élus de veiller à leur réalisation. Les communes auront à se conformer au plan directeur du comté et cela suppose l'élaboration d'un certain nombre de règles à cet effet.

—0—

Le gouvernement estime, pour conclure, qu'il faudrait refondre dans une loi unique la diversité des décisions actuelles en matière de planification, éparses dans de multiples textes. Il affirme son intention d'y parvenir. Mais ne se leurre pas sur la difficulté de la tâche qui exigera de longs délais en raison de la variété des domaines qu'elle concerne.